



Association Mission
Patrimoine Mondial

Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e- XIV^e siècles)

Proposition d'inscription
sur la liste du patrimoine
mondial de l'Unesco

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



An aerial photograph of a medieval fortress built on a rocky hillside. The fortress features stone walls and a prominent square tower with a crenellated top. The surrounding landscape is a mix of green fields, some of which appear to be vineyards, and dense forests. The terrain is hilly, and the sky is clear and blue. The text is overlaid on the upper part of the image.

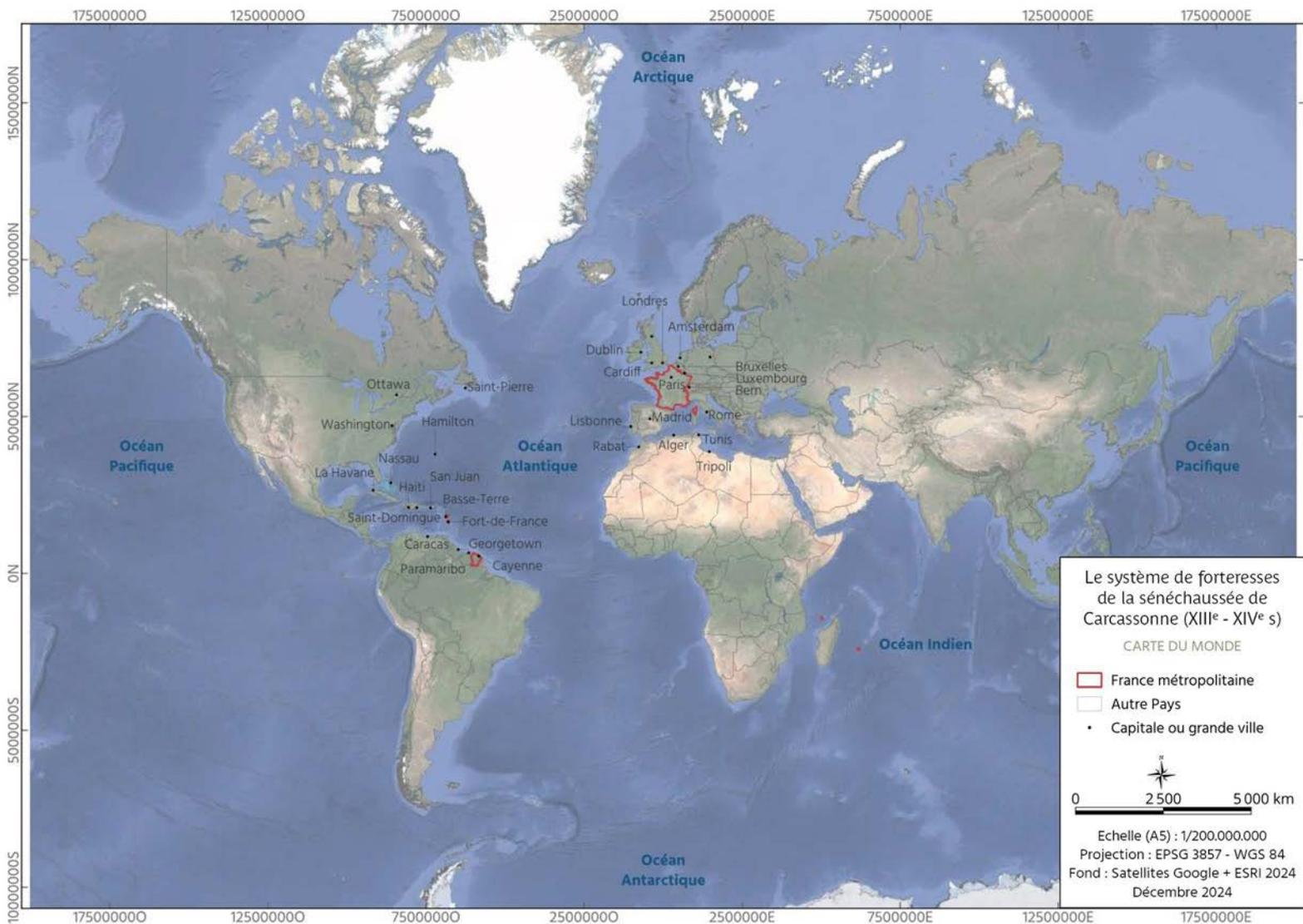
Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e- XIV^e siècles)

- Résumé analytique -

Résumé analytique

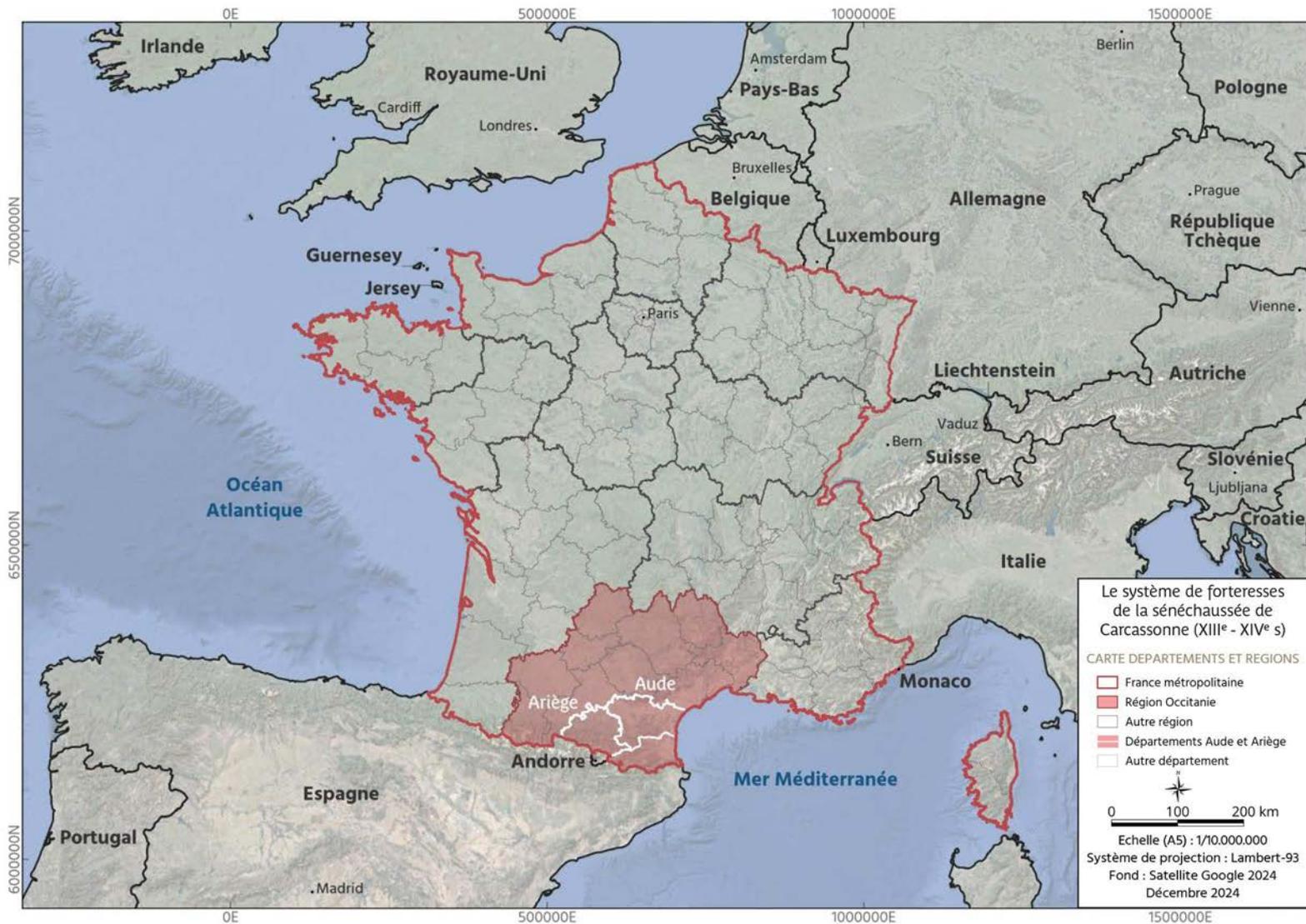
PAYS (ET ETAT PARTIE SI DIFFÉRENT)

France



ETAT, PROVINCE OU RÉGION

Départements : Aude et Ariège. Région : Occitanie.



NOM DU BIEN PROPOSÉ POUR INSCRIPTION

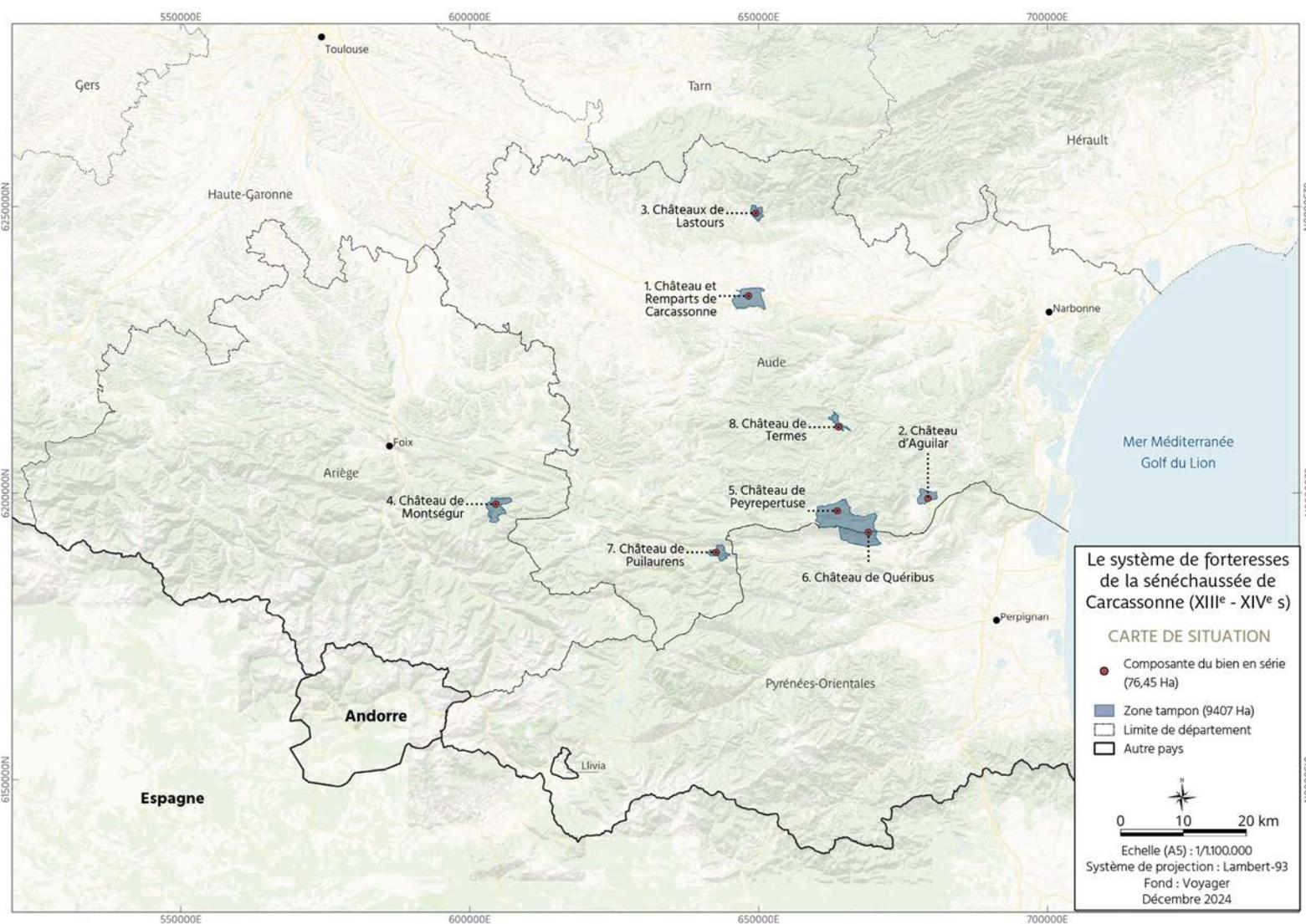
Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e-XIV^e siècles)

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES À LA SECONDE PRÈS

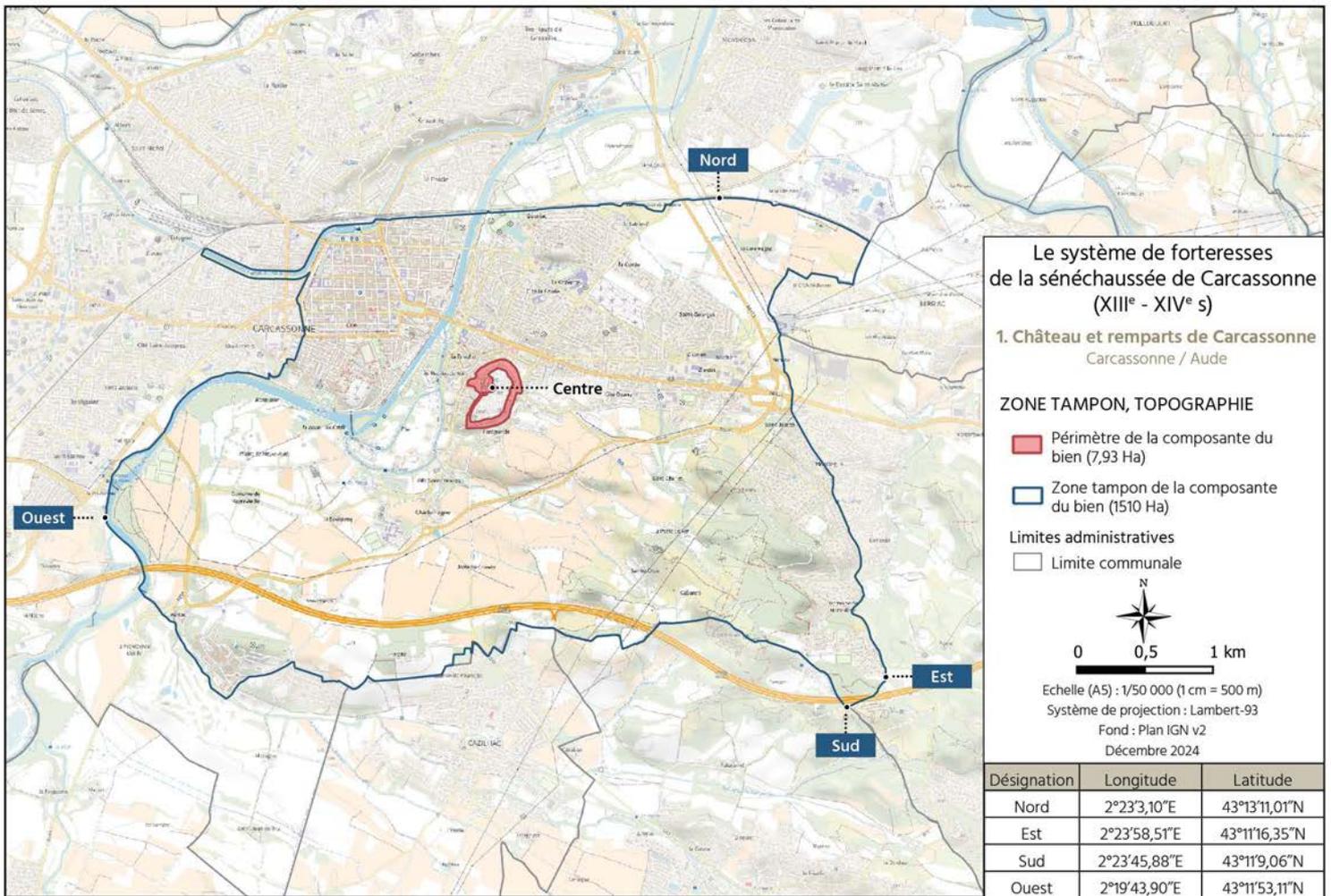
N° D'IDENTIFICATION	NOM DE L'ÉLÉMENT	RÉGION(S)/ DISTRICT(S)	COMMUNE/ DÉPARTEMENT	COORDONNÉES DU POINT CENTRAL	SURFACE DE L'ÉLÉMENT DU BIEN (HA)	SURFACE DE LA ZONE TAMPON (HA)
1	Château et remparts de Carcassonne	Occitanie	Carcassonne / Aude	2°21'49,65"E 43°12'25,05"N	7.93 ha	1510 ha
2	Château d'Aguilar	Occitanie	Tuchan / Aude	2°44'49,34"E 42°53'26,35"N	5.83 ha	569 ha
3	Châteaux de Lastours	Occitanie	Lastours / Aude	2°22'40,72"E 43°20'13,22"N	14.68 ha	361 ha
4	Château de Montségur	Occitanie	Montségur / Ariège	1°49'56,28"E 42°52'32,98"N	21.23 ha	1022 ha
5	Château de Peyrepertuse	Occitanie	Duilhac-sous-Peyrertuse / Aude	2°33'19,03"E 42°52'15,25"N	1.10 ha	5122 ha
6	Château de Quéribus	Occitanie	Cucugnan / Aude	2°37'17,26"E 42°50'12,40"N	0.11 ha	
7	Château de Puilaurens	Occitanie	Puilaurens / Aude	2°17'58,61"E 42°48'13,70"N	4.44 ha	512 ha
8	Château de Termes	Occitanie	Termes / Aude	2°33'23,94"E 43°0'8,22"N	21.13 ha	311 ha
Surface totale (en hectares)					76.45 ha	9407 ha

CARTES ET PLANS INDIQUANT LES LIMITES DU BIEN PROPOSÉ POUR INSCRIPTION ET CELLES DE LA ZONE TAMPON

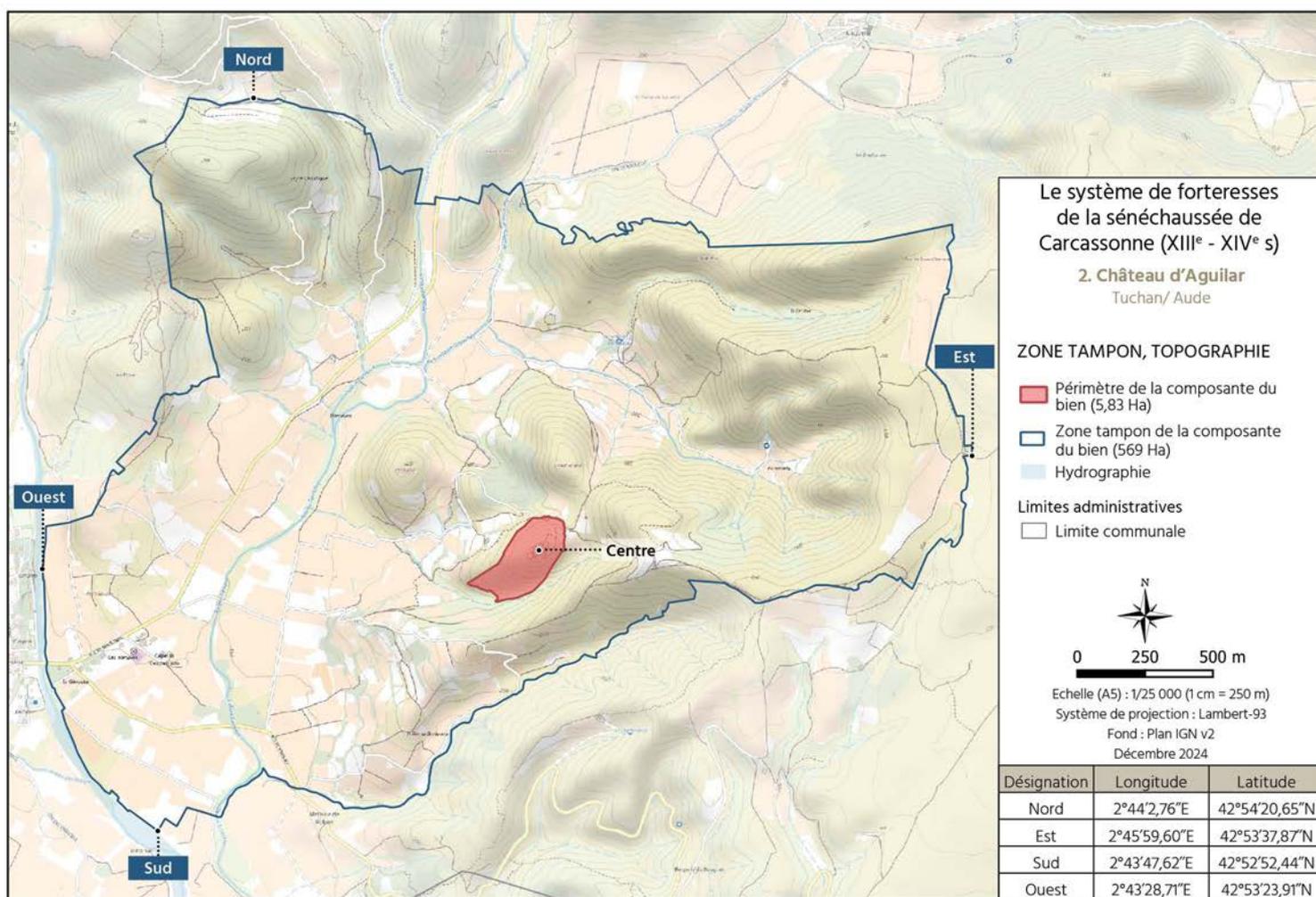
L'ensemble des cartographies des limites du bien proposé pour inscription sont fournies en grand format (A3) dans l'atlas cartographique joint à la proposition d'inscription.



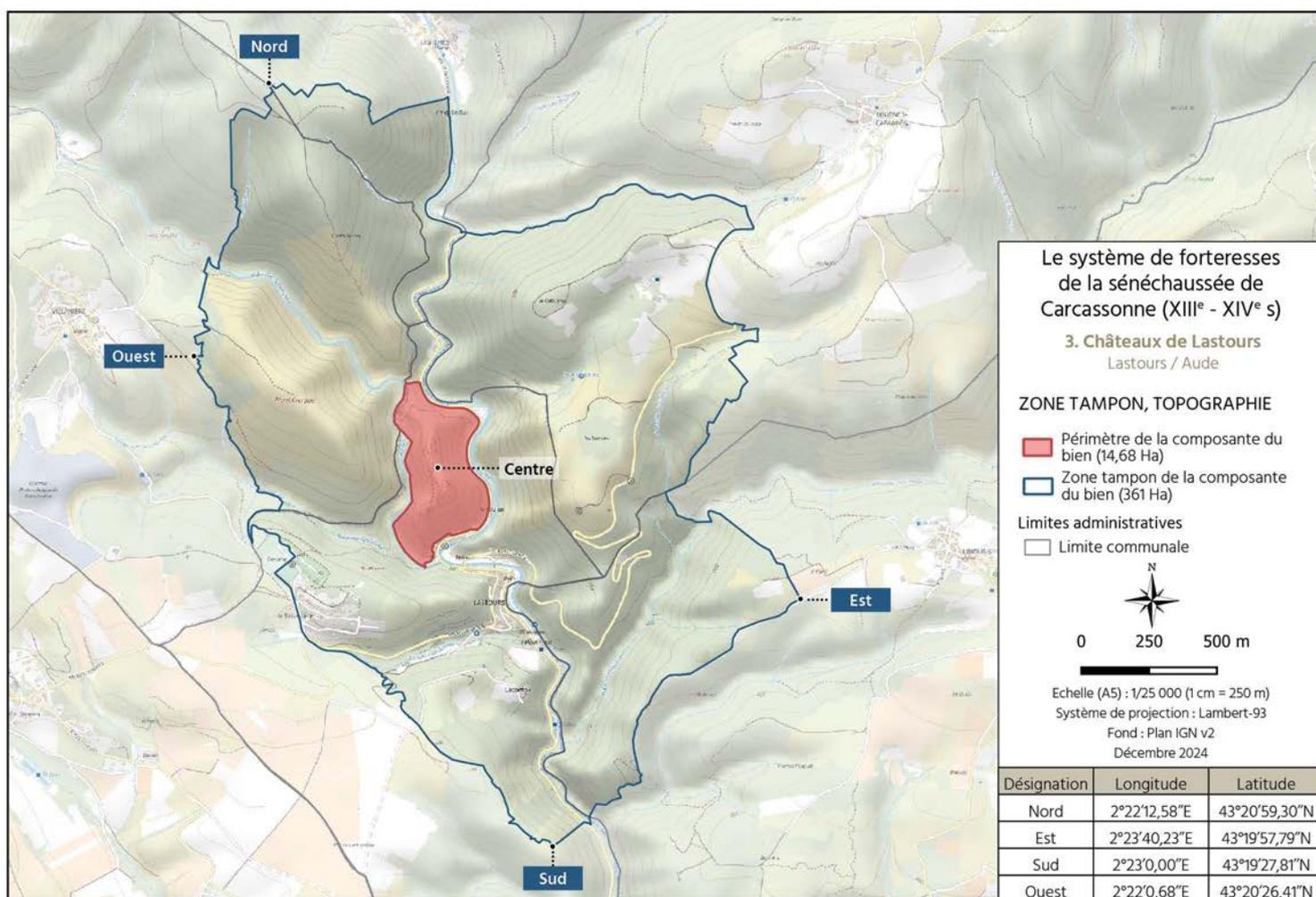
Château et remparts de Carcassonne : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



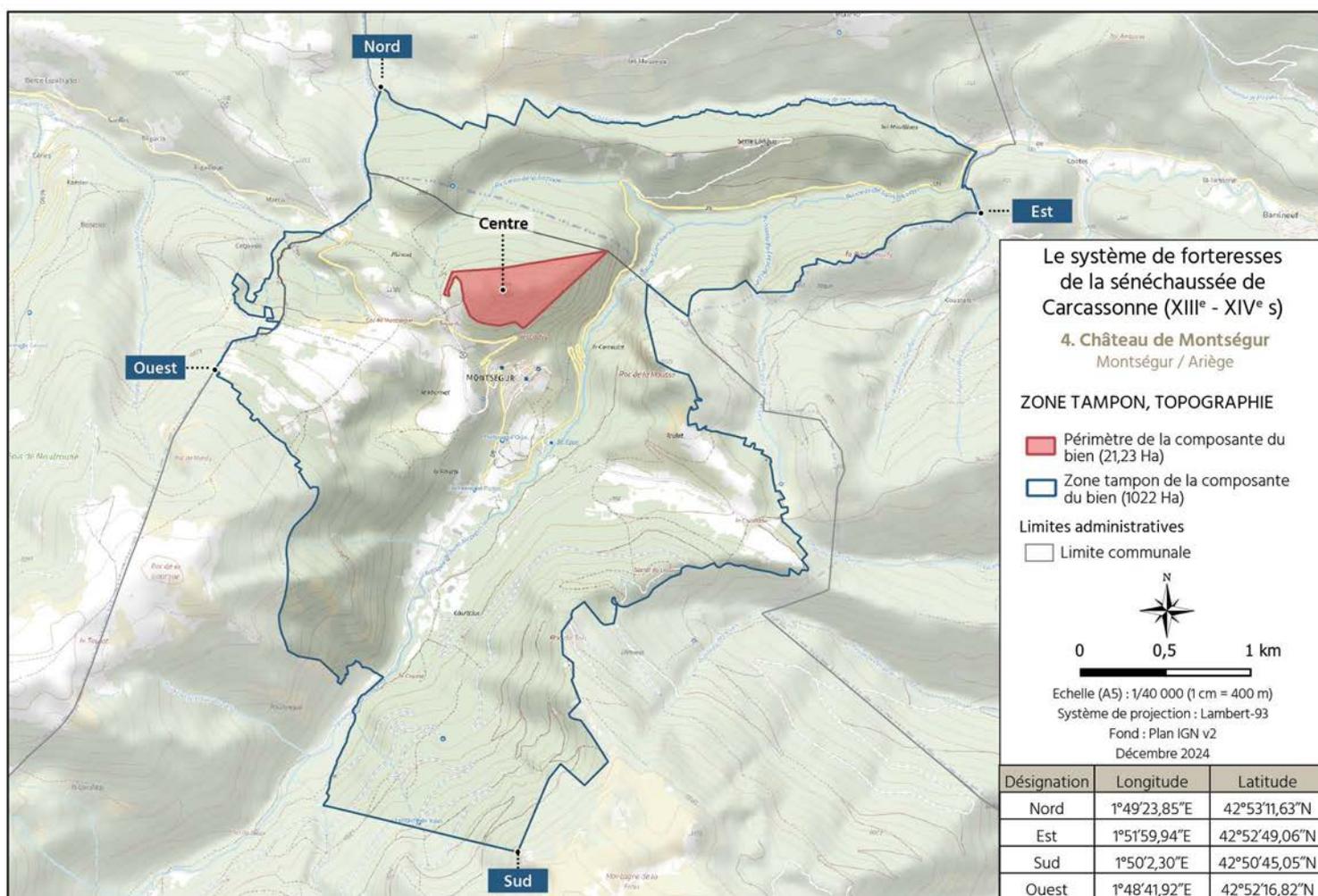
Château d'Aguilar : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



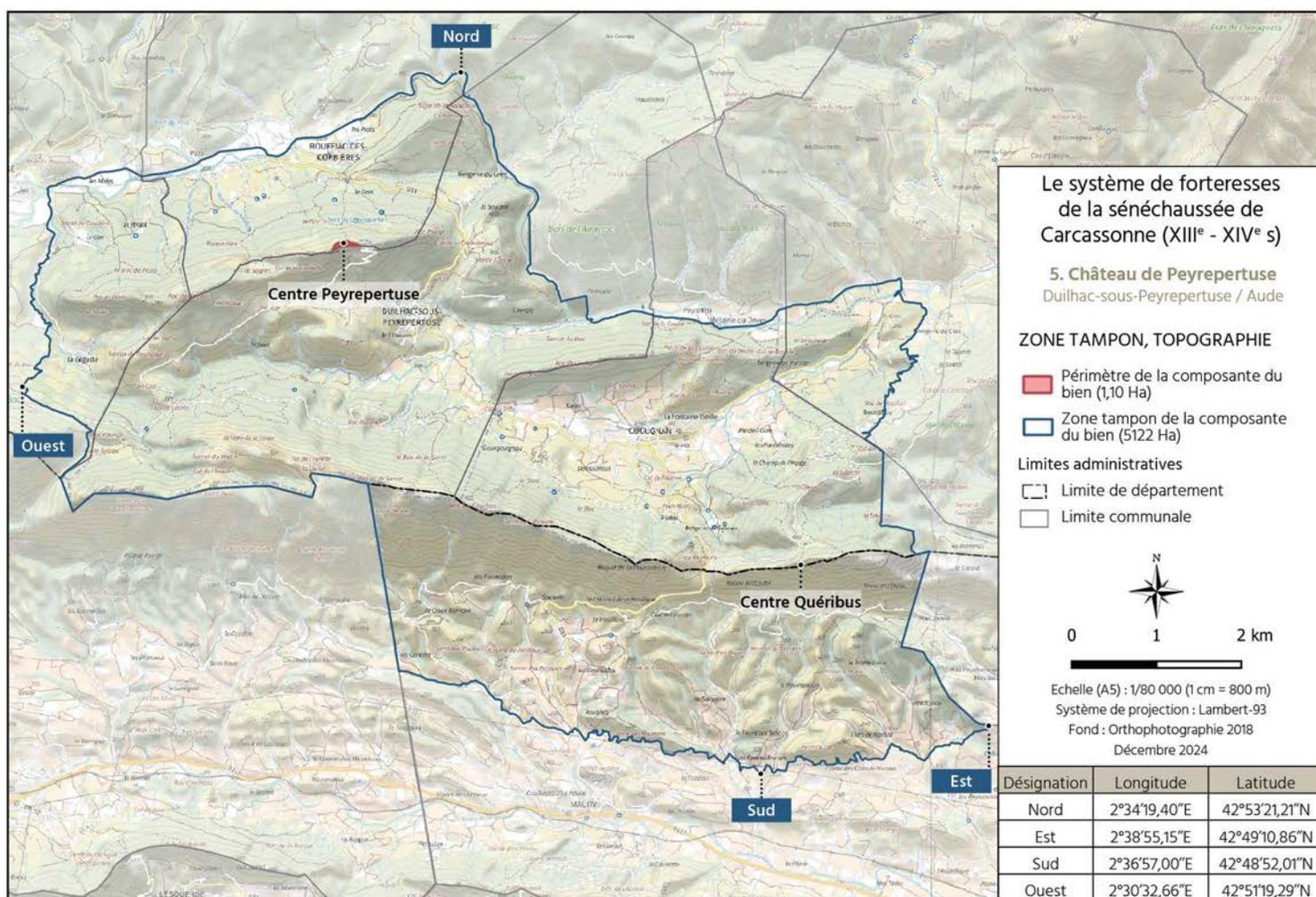
Châteaux de Lastours : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



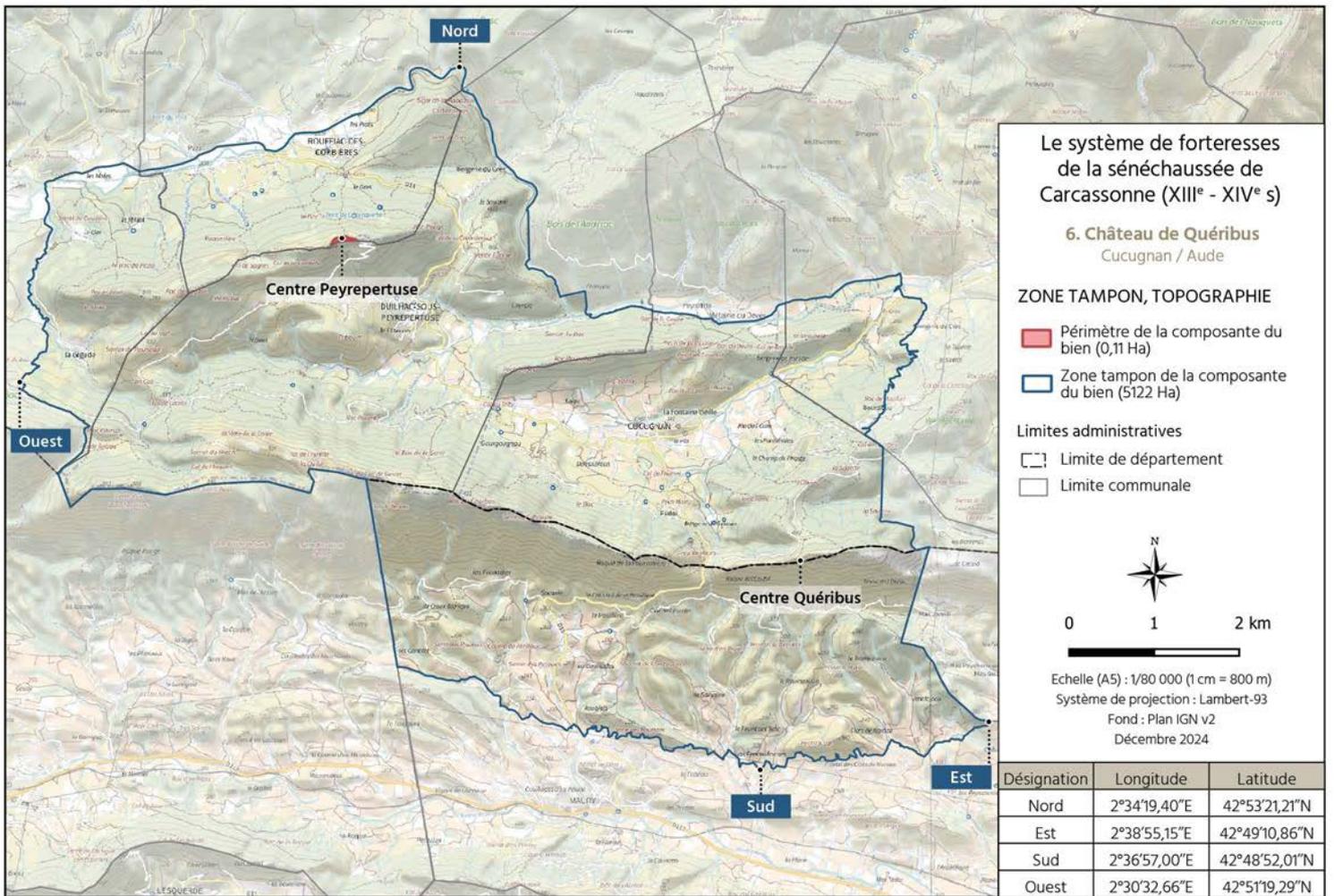
Château de Montségur : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



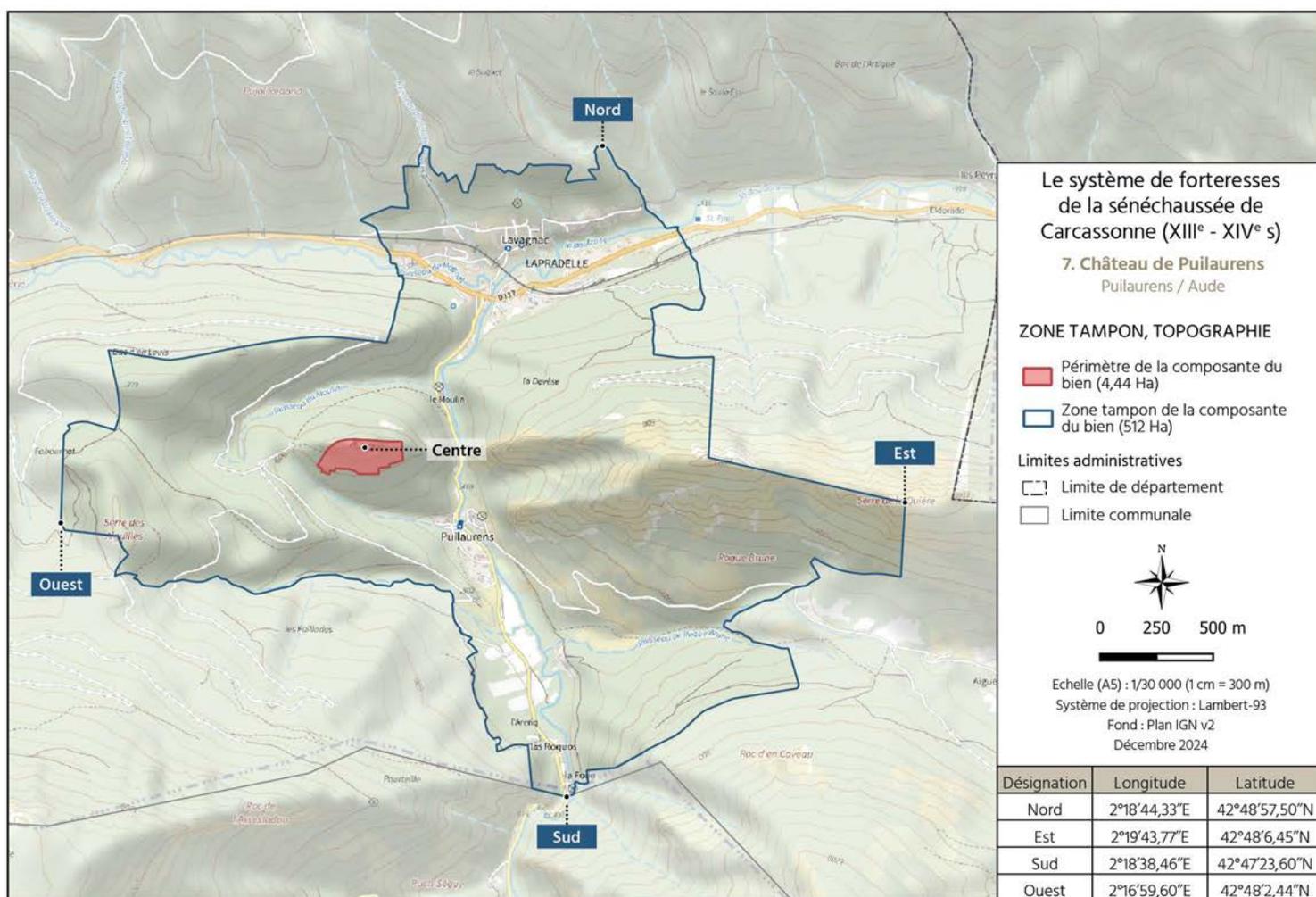
Château de Peyrepertuse : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



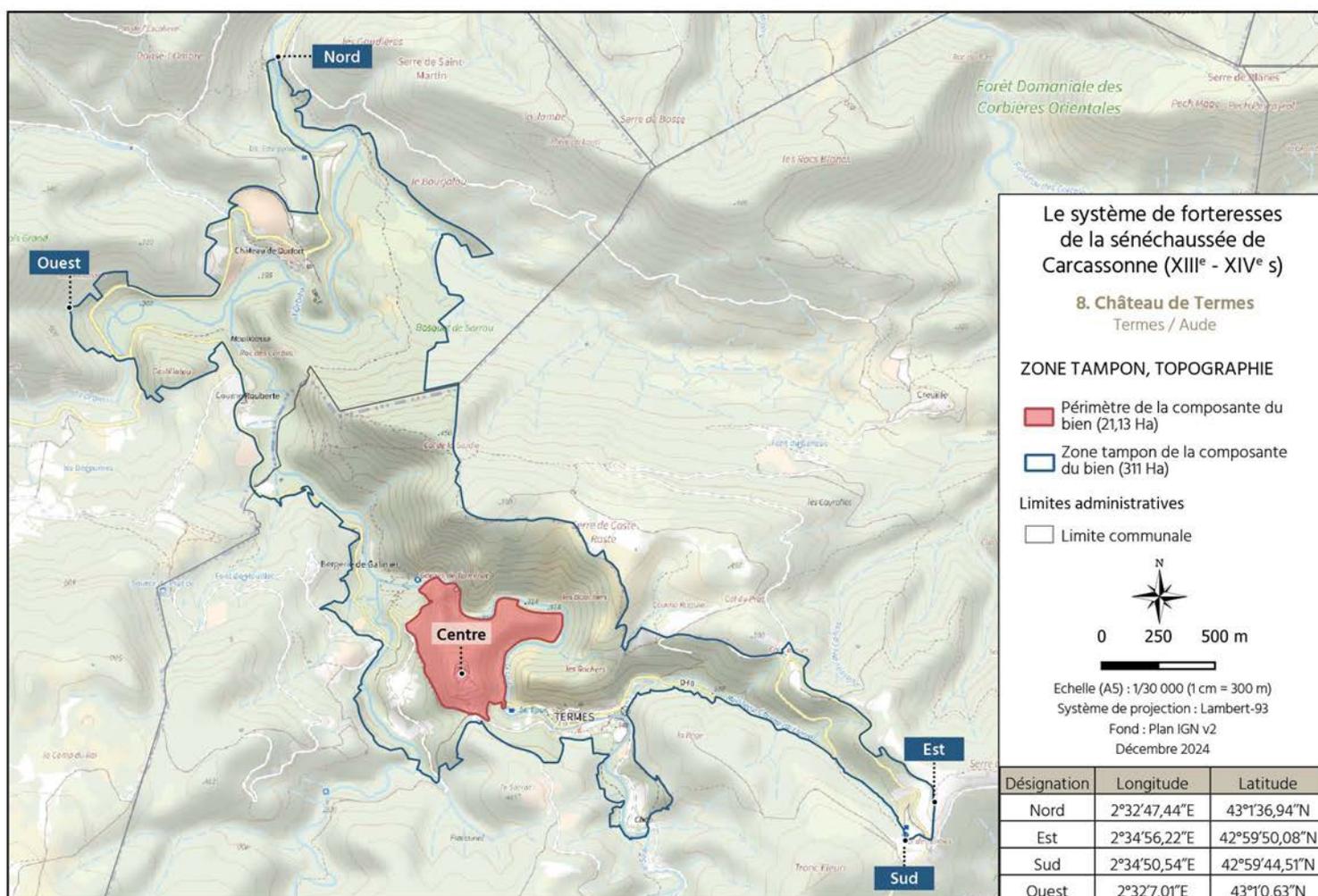
Château de Quéribus : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



Château de Puilaurens : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



Château de Termes : carte du périmètre du bien et de la zone tampon



DESCRIPTION TEXTUELLE DES LIMITES DU BIEN PROPOSÉ POUR INSCRIPTION

Le bien en série proposé pour inscription est constitué de huit composantes réparties entre les départements de l'Aude et de l'Ariège, en région Occitanie (France). L'ensemble des huit forteresses forme un espace discontinu qui couvre une superficie de 76.45 hectares. Il concerne huit communes.

La justification de la série s'exprime à travers la sélection des éléments les plus représentatifs de la valeur universelle exceptionnelle. Ceux-ci se répartissent dans un secteur jalonné par plusieurs entités géographiques marquées par la Montagne Noire au nord, les Corbières au sud, les Pyrénées à l'ouest et la plaine roussillonnaise ou le littoral méditerranéen à l'est.

Les limites du bien ont été établies sur la base des principaux attributs exprimant la VUE, intégrant ainsi les qualités historiques, matérielles et visuelles du système défensif d'ensemble. Dès lors, et pour chacune des composantes, celles-ci englobent :

- La forteresse, pièce maîtresse du dispositif de défense, et illustrative de l'architecture militaire royale, intégrant l'ensemble des éléments emblématiques de la construction capétienne : tours circulaires, remparts, donjons, courtines, barbacanes etc,
- Le relief, socle ou éperon rocheux sur lequel s'implante la fortification, qui forme un ensemble avec le château, qui justifie les choix d'implantation des édifices et participe intrinsèquement au système de défense et à la qualité visuelle du bien,
- Les vestiges annexes connus, constitutifs de l'expression de la VUE, et directement liés à l'édification de la forteresse et positionnés sur l'éperon : chicanes, villages castraux, barbacanes, chapelle, anciennes carrières, velums inconstructibles etc.

La zone tampon du bien s'étend quant à elle sur une superficie de 9 407 hectares. Elle englobe l'écrin paysager du bien, conforté par l'identification des structures géomorphologiques – lignes de crêtes, vallées, cols, graus – et structures architecturales ou bâties – fortins, bourgs, mines – liées au système défensif territorial. Elle intègre l'ensemble des éléments de contextualisation participant à l'expression de la VUE, et précisant ainsi les valeurs qu'il convient de protéger au sein de ces limites. Cela recoupe notamment :

- Les éléments historiques et architecturaux associés au dispositif de défense : vestiges de tours relais, fortins... ; les ensembles bâtis ou non bâtis liés à l'édification des forteresses : bourgs, sources, mines, moulins... ; les sites utiles pour la défense ou stratégique d'un point de vue militaire...
- Les cheminements historiques illustrant les logiques de développement et de fonctionnement géographique : cols, vallées, accès d'origine...
- Les points de repères géographiques participant au fonctionnement du système défensif : lignes de crêtes rocheuses et/ou monts emblématiques (Mont-Tauch, Tour de Tautavel, Pech de Bugarach...) – justifiant la préservation de certaines vues remarquables (entrantes ou sortantes), ainsi que des covisibilités.
- Les secteurs connus ou supposés de surveillance des forteresses.

Liste des huit composantes du bien

1. Château et remparts de Carcassonne
2. Château d'Aguilar
3. Châteaux de Lastours
4. Château de Montségur
5. Château de Peyrepertuse
6. Château de Quéribus
7. Château de Puilaurens
8. Château de Termes

LA SERIE

Le bien culturel en série proposé à l'inscription est constitué des remparts et du château de Carcassonne et d'une sélection de sept châteaux établis dans sa périphérie. Cette série de fortifications, contemporaines les unes des autres, témoigne de la conquête du Languedoc par le roi de France et ses vassaux, dans la première moitié du XIII^e siècle, et de son objectif : le contrôle d'un vaste ensemble territorial par l'affirmation du pouvoir royal. Au sein d'un ensemble de châteaux qui répondaient aux mêmes objectifs politiques et militaires et avaient les mêmes caractéristiques architecturales, la série sélectionnée présente les sites les mieux conservés et les plus authentiques. Elle reflète une homogénéité thématique et une cohérence historique, à l'échelle d'un large territoire.



De haut en bas et de gauche à droite : Carcassonne, Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Quéribus, Puilaurens, Termes. © Philippe Benoist

Chaque élément constitutif est porteur d'une partie spécifique de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Les caractéristiques majeures de cet ensemble militaire, politique et symbolique du XIII^e et du début du XIV^e siècles sont les suivantes :

- une approche territoriale d'ensemble du système défensif qui fut mis en place par le roi de France, à l'issue de la Croisade contre les Albigeois (1209-1229), et dont Carcassonne était le centre militaire, politique et administratif aux XIII^e et XIV^e siècles ;
- un témoignage unique, par son homogénéité architecturale de ce que pouvait être un réseau fortifié capétien aux XIII^e et XIV^e siècles ;
- un exemple remarquable d'importation et d'adaptation des principes de la fortification capétienne à des sites escarpés ;
- une situation paysagère exceptionnelle.

Cette valeur universelle exceptionnelle s'exprime à travers cinq attributs :

ATTRIBUT 1 Une place-forte centrale de grande ampleur

- Les fortifications de Carcassonne matérialisent la centralité du pouvoir militaire et politique exercé par le sénéchal, représentant direct du pouvoir royal. Elles jouent un rôle de place centrale, dont le château du sénéchal est le cœur, et de lieu du pouvoir temporel, par leurs vastes dimensions et par leur aspect dissuasif.
- La valeur universelle exceptionnelle de la Ville fortifiée historique de Carcassonne a déjà été reconnue lors de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1997 (<https://whc.unesco.org/fr/list/345>) ; la conservation et l'intégrité de ses fortifications sont exceptionnelles et exemplaires grâce aux restaurations basées sur une véritable étude scientifique faite sous la direction de Viollet-le-Duc au XIX^e siècle.

ATTRIBUT 2 Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire

- Les châteaux ont été construits par l'administration royale pour former, sur tout le territoire de la sénéchaussée, un réseau défensif centré sur Carcassonne et protéger les confins méridionaux de la sénéchaussée face à l'Aragon.
- Par son importance et ses qualités matérielles et visuelles, ce système fortifié est aussi destiné à impressionner les populations locales réputées rebelles et hérétiques au moment de la conquête.

ATTRIBUT 3 Un programme constructif d'ensemble homogène

- L'édification de ces châteaux, bâtis sous maîtrise d'ouvrage royale, grâce à des chantiers menés en parallèle dans un temps relativement court, a constitué une avancée du point de vue technique, logistique et administratif. Ils sont un exemple éminent de la planification d'un système défensif caractéristique des débuts de l'État centralisé en France.
- Ils sont édifiés selon les principes de l'architecture militaire capétienne du XIII^e siècle, qui n'avaient pas encore gagné le Languedoc, caractérisés par la régularité géométrique du tracé des enceintes, la multiplication des tours rondes à archères, la présence de tours maîtresses intégrées à la défense, de logis adossés aux courtines et l'éloignement des zones d'habitats.

ATTRIBUT 4 Des châteaux sentinelles de crête

- Les sites ont été choisis par l'administration royale parmi les places-fortes féodales de la région, en fonction de leurs positionnements stratégiques et de leurs emplacements escarpés, facilement défendables.
- Les principes de fortification élaborés à l'origine pour les plaines du nord de la France ont dû ici être adaptés à des reliefs escarpés obligeant maîtres d'œuvre, maçons et charpentiers à réaliser des prouesses architecturales.
- Les fortifications de Carcassonne et de ses châteaux royaux associent rationalité architecturale, efficacité militaire et monumentalité ostentatoire destinés à imposer l'autorité capétienne sur les populations rebelles et décourager les velléités offensives du royaume d'Aragon.

ATTRIBUT 5 Une grande qualité visuelle conservée

- Leur position escarpée et l'absence d'habitat civil autour des murailles en raison de la militarisation de leurs abords en font aujourd'hui des repères visuels impressionnants au sein de paysages préservés et peu anthropisés depuis le XIII^e siècle.



*Château de Termes
© Philippe Benoist*

	Composante du bien	Contribution à la série – Description des principaux attributs
1	Château et remparts de Carcassonne	<p>Carcassonne est emblématique de l'ensemble des cinq attributs du bien en série :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une place-forte centrale de grande ampleur : le château et les remparts de Carcassonne sont la justification même de cet attribut. • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : l'ampleur des reconstructions opérées par les rois de France aux XIII^e et XIV^e siècles fait de Carcassonne un pôle stratégique à l'échelle de la sénéchaussée. Son château est le centre de gravité du système de forteresses. • Un programme constructif d'ensemble homogène : le château et les remparts de Carcassonne présentent le catalogue complet des solutions architecturales mises en œuvre sur l'ensemble du système de forteresses. • Des châteaux sentinelles de crête : le château et les remparts de Carcassonne sont établis sur une butte de grès surplombant la plaine environnante. Les plus hautes de ses tours constituent des vigies couvrant un vaste panorama. • Une grande qualité visuelle conservée : les parties orientales et méridionales des fortifications dominent un paysage agricole ouvert faisant des remparts de Carcassonne un paysage emblématique de cité médiévale n'ayant que peu d'équivalents.
2	Château d'Aguilar	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : Aguilar est établi dans une région minière, sur l'ancienne frontière issue du traité de Corbeil (1258) et surveille directement à vue plusieurs fortifications aragonaises. • Un programme constructif d'ensemble homogène : l'enceinte inférieure d'Aguilar est bâtie selon une régularité géométrique remarquable, typique de l'architecture capétienne. Les tours par leur grand appareil en pierre de taille et les caractéristiques de leurs ouvertures présentent d'étroites similitudes avec celles de Carcassonne. • Des châteaux sentinelles de crête : malgré sa faible altitude, Aguilar est établi sur une butte surplombant la large plaine de Tuchan-Paziols qu'il contrôle visuellement. • Une grande qualité visuelle conservée : visible en tout point de la plaine de Tuchan-Paziols, le château se détache au-dessus d'un paysage de vignes. Le panorama, vu depuis l'enceinte supérieure couvre, au-delà de la plaine, jusqu'au massif du Canigou qui en constitue l'horizon.
3	Châteaux de Lastours	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : les quatre châteaux contrôlent un axe important reliant Carcassonne avec le cœur de la Montagne Noire. Ils sont au centre d'une exploitation minière de grande envergure. • Un programme constructif d'ensemble homogène : Tour Régine et Quertinheux, toutes deux circulaires, présentent des caractéristiques en tout point semblables à certaines tours de Carcassonne. La tour maîtresse de Cabaret et l'étage de Quertinheux sont voûtés en croisée d'ogives, apport de l'architecture capétienne. • Des châteaux sentinelles de crête : établis sur un éperon entouré de deux rivières ayant fortement incisé le relief, les châteaux de Lastours sont posés au sommet de pitons dominant l'arête du promontoire. • Une grande qualité visuelle conservée : les quatre châteaux, côte à côte, au sommet du promontoire offrent un panorama saisissant depuis les belvédères environnants.

4	Château de Montségur	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : Montségur est établi face aux possessions du comte de Foix. Outre son rôle de place de garde des confins occidentaux de la sénéchaussée de Carcassonne, le château porte une charge symbolique forte car il efface le souvenir d'un pôle majeur de résistance au roi et à l'église catholique. • Un programme constructif d'ensemble homogène : bien que de plan relativement simple, Montségur se rattache stylistiquement à la série par son appareil quadrangulaire en pierre de tailles, ses archères, les moulurations de ses escaliers et par sa tour-maîtresse voûtée en tiers-point. • Des châteaux sentinelles de crête : perchée sur un sommet abrupt à 1207 mètres d'altitude, Montségur est la plus escarpée des forteresses de la série. • Une grande qualité visuelle conservée : la découverte du site depuis les routes et chemins environnants est tout à fait spectaculaire. Depuis le sommet la vue embrasse au nord un vaste paysage dont l'horizon est constitué par la Montagne Noire et au sud une succession de reliefs étagés depuis le pic de Saint-Barthélémy jusqu'au pic de Bugarach point culminant des Corbières.
5	Château de Peyrepertuse	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : Peyrepertuse, étroitement associé à Quéribus, est établi près de l'ancienne frontière face au Roussillon et à Perpignan. Il contrôle un axe de passage important vers l'intérieur des Corbières. La forteresse royale est construite à l'emplacement du château seigneurial, siège d'un puissant lignage féodal. • Un programme constructif d'ensemble homogène : les travaux de Peyrepertuse se prolongent à travers toute la seconde moitié du XIII^e siècle et montrent toute l'évolution stylistique de l'architecture royale de la sénéchaussée de Carcassonne. • Des châteaux sentinelles de crête : le château occupe l'intégralité d'une crête abrupte. Il est entouré de hautes falaises sur trois de ses côtés. • Une grande qualité visuelle conservée : du côté sud, Peyrepertuse se confond avec le rocher qui le supporte et se découvre progressivement depuis les routes et les chemins environnants. Au nord, la masse des murailles, qui couronnent la crête, domine le paysage. Depuis le point culminant du site on domine toute la partie orientale des Corbières et la mer Méditerranée apparaît dans l'échancrure du grau de Maury.



Château de Peyrepertuse
© Philippe Benoist



Château de Puilaurens
© Philippe Benoist

6	Château de Quéribus	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : contrôlant directement le Grau de Maury, qui met en relation le Roussillon et les Corbières, Quéribus surveillait directement la ville royale aragonaise de Perpignan. • Un programme constructif d'ensemble homogène : en raison de l'exiguïté du promontoire, Quéribus adopte un plan massé, dépourvu de flanquement. Sa tour maîtresse, accessible par une imposante cage d'escalier en vis et pourvu d'un pilier soutenant quatre croisées d'ogive est un exemple unique au sein des forteresses de la série. • Des châteaux sentinelles de crête : le château occupe l'intégralité d'un piton escarpé. Il est entouré de falaises sur les 4/5 de son périmètre. • Une grande qualité visuelle conservée : depuis la plaine du Roussillon, Quéribus est un repère visible en tous points. Sa terrasse sommitale ouvre sur un panorama à 360°, la vue portant, au sud, sur la mer Méditerranée et jusqu'à l'actuelle frontière franco-espagnole.
7	Château de Puilaurens	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : Puilaurens est bâti près de la frontière de 1258, à l'intersection de deux vallées mettant en relation le Roussillon, le massif du Canigou et la haute-vallée de l'Aude. • Un programme constructif d'ensemble homogène : la grande qualité constructive de ses courtines, tours et logis en fait une référence pour la série. L'adaptation au rocher de l'architecture capétienne est particulièrement visible ici, notamment par l'insertion de tours rondes au sommet d'arêtes rocheuses. • Des châteaux sentinelles de crête : le château occupe l'intégralité d'un éperon abrupt. Il est entouré de hautes falaises sur trois de ses côtés. • Une grande qualité visuelle conservée : émergeant de la forêt, Puilaurens, par son état de conservation exceptionnel, représente l'archétype du château fort de montagne. Depuis la tour est, le point de vue, au sud, prenant en enfilade la vallée de la Boulzane et se terminant au sommet du Canigou montre parfaitement le rôle de vigie de ces forteresses perchées.

8	Château de Termes	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire : Termes est établi au centre d'une région minière. La forteresse royale est bâtie à l'emplacement du château d'un important lignage féodal s'étant durement opposé à la Croisade et à la conquête royale. • Un programme constructif d'ensemble homogène : malgré les démolitions, l'ampleur de la forteresse royale et le caractère rationnel de son plan se lisent encore parfaitement. L'enceinte inférieure, qui conserve l'élévation de ses courtines sur plus de 10 mètres de haut, est établie selon un plan géométrique jalonné d'ouvrages de flanquement aujourd'hui disparus. Une multitude d'éléments architecturaux présents dans les remparts de Carcassonne et les autres forteresses royales se retrouvent dans le château, archères, portes, escaliers... Les démolitions effectuées au XVII^e siècle constituent un rare et remarquable exemple fossilisé de la mise en brèche d'un château. • Des châteaux sentinelles de crête : le château est implanté entre deux rivières au-dessus de gorges et couronne l'intégralité d'un promontoire rocheux. Il n'est accessible que par sa face sud. • Une grande qualité visuelle conservée : Termes ne se dévoile qu'au détour de quelques virages. La masse du château surprend dans un paysage de forêts de chênes verts s'étendant à perte de vue.
---	-------------------	--



Château de Quéribus
© Philippe Benoist



Cité de Carcassonne
© Philippe Benoist

CRITÈRES SELON LESQUELS LE BIEN EST PROPOSÉ POUR INSCRIPTION

La justification de la valeur universelle exceptionnelle du bien « Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e-XIV^e siècles) » s'appuie sur les critères suivants :

Critère (ii)

(témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou la création de paysages).

Critère (iv)

(offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine).

Paysage culturel OUI / NON

Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne n'est pas un paysage culturel.

Si la dimension paysagère est prégnante dans l'identification des attributs, le bien proposé pour inscription ne s'oriente pas pour autant vers un paysage culturel qui mettrait en exergue une œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. C'est en tant que bien culturel en série, au titre d'un ensemble de monuments, que la proposition d'inscription est établie. En effet, c'est bien au titre de ses spécificités historiques, fonctionnelles et architecturales - que s'exprime la valeur universelle exceptionnelle du système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne. Il s'agit d'un ensemble architectural unique au monde, d'une grande homogénéité et particulièrement représentatif de la construction militaire capétienne des XIII^e-XIV^e siècles. Ces vestiges constituent les illustres témoins de la période d'extension du pouvoir royal français dans les confins méridionaux, et face aux royaumes ibériques. La dimension paysagère telle qu'exprimée vient dans ce cas renforcer le rôle de vigies de ces édifices, le caractère ostentatoire de ceux-ci, et leur grande qualité visuelle, appuyés par l'adaptation de l'architecture militaire capétienne aux reliefs.



Château d'Aguljar
© Philippe Benoist

PROJET DE DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Brève synthèse

Situé dans le sud de la France, en région Occitanie, entre la limite méridionale du Massif central et la partie orientale des Pyrénées, le bien culturel en série proposé à l'inscription est constitué des éléments les plus remarquables du système de fortifications mis en place, au XIII^e siècle, par les rois de France pour affirmer leur autorité sur la sénéchaussée de Carcassonne. Il est composé d'une sélection de sept forteresses : Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus et Termes associées au château et aux remparts de Carcassonne.

Cette série de fortifications, contemporaines les unes des autres, témoigne de la conquête du Languedoc par le roi de France et ses vassaux, dans la première moitié du XIII^e siècle et de ses objectifs : le contrôle d'un vaste territoire et l'affirmation du pouvoir royal.

Carcassonne et le sud du Languedoc sont intégrés au domaine royal français à la suite de la croisade contre les Albigeois (1208-1229), une des rares croisades menées en Europe même contre une population chrétienne. Dès 1226, la mise en place de la sénéchaussée royale de Carcassonne matérialise sur les plans juridique, administratif et militaire, la difficile prise de contrôle par le roi de cette région nouvellement conquise.

Dans un contexte de tensions militaires et diplomatiques liées au voisinage de la couronne d'Aragon-Barcelone les rois de France déploient des moyens considérables pour construire, selon les principes de l'architecture militaire capétienne, un système de fortifications imposant et ostentatoire à l'échelle de la sénéchaussée.

La cité de Carcassonne est dotée d'une double enceinte abritant en son sein un château, centre de commandement du réseau fortifié. Parallèlement, une série de places-fortes féodales, passée sous contrôle royal, est entièrement reconstruite pour protéger les confins de la sénéchaussée et en contrôler les points les plus stratégiques.

Cet ensemble de forteresses a conservé sa fonction militaire jusqu'au traité des Pyrénées qui, en 1659, déplace la frontière vers le sud. Administré depuis le château de Carcassonne par le sénéchal, représentant direct du roi, il constitue un exemple précoce et particulièrement abouti de gestion militaire et administrative centralisée pour un territoire éloigné du siège du pouvoir royal.



*De gauche à droite : château et remparts de Carcassonne, château d'Aguilar
© Philippe Benoist*



*De gauche à droite :
châteaux de Lastours,
château de Montségur
© Philippe Benoist*

Les fortifications composant le bien en série ont été édifiées selon les principes de l'architecture militaire capétienne, qui n'avaient pas encore gagné le Languedoc. Ce modèle de forteresse est caractérisé par la régularité géométrique du tracé des enceintes, la multiplication des tours rondes à archères, la présence de tours maîtresses intégrées à la défense, de logis adossés aux courtines et l'éloignement des zones d'habitats.

Pour asseoir le pouvoir du roi sur l'ensemble du territoire, les maîtres d'œuvre royaux implantent les forteresses dans des zones aux reliefs difficiles en lieu et place de châteaux méridionaux préexistants. Pour cela, ils sont contraints d'adapter leurs concepts architecturaux, élaborés à l'origine pour les plaines du nord de la France, aux reliefs escarpés du pays, obligeant tailleurs de pierres, maçons et charpentiers à déployer une grande maîtrise technique.

Bâtis en même temps avec des moyens considérables, dans un temps relativement court et sous maîtrise d'ouvrage royale, les châteaux de la série présentent une unité stylistique remarquable. L'architecture militaire capétienne s'y exprime pleinement, tant dans la conception d'ensemble que dans le détail constructif.

Parallèlement la multiplicité des solutions mises en œuvre pour adapter les châteaux à leur environnement topographique confère à chaque élément de la série une identité propre, amplifiée par l'insertion des murailles au sommet de crêtes qu'elles prolongent de façon spectaculaire.

Cette même volonté de démontrer la puissance royale par des constructions monumentales se retrouve à Carcassonne dont l'imposant système fortifié constitue un répertoire abouti des innovations architecturales capétiennes.

Ces modèles constructifs sont rapidement et largement adoptés tant par les vassaux du roi que par les principautés et royaumes voisins.

Cet ensemble de monuments exceptionnel par son homogénéité et sa conservation, constitue une référence comme système de défense territorial pour le XIII^e siècle et le début du siècle suivant. Peu modifiées par l'histoire, les forteresses royales continuent aujourd'hui de s'imposer au sein de paysages naturels spectaculaires et préservés.

Dans le domaine de l'architecture fortifiée, ce système de forteresses complète, avec ses caractères et sa chronologie propres, les grands ensembles déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.



De gauche à droite : château de Peyrepertuse, château de Quéribus. © Philippe Benoist

Justification des critères

(ii) Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne constitue, pour les XIII^e et XIV^e siècles, un jalon remarquable dans le large mouvement de diffusion de l'architecture militaire capétienne depuis l'Europe occidentale tant vers la Baltique et les régions danubiennes que vers la Méditerranée et le Moyen-Orient. Il illustre de façon exemplaire le déploiement rapide et maîtrisé de la fortification capétienne, en France méridionale, dans le cadre d'un schéma autoritaire et centralisé de contrôle d'un territoire frontalier.

En utilisant des moyens considérables pour doter Carcassonne d'une double enceinte et d'un château des plus perfectionnés pour l'époque, la Couronne capétienne affirme sa domination sur le territoire. Parallèlement, en s'implantant sur des crêtes escarpées, en lieu et place des châteaux seigneuriaux préexistants, les bâtisseurs matérialisent le pouvoir du roi. Ils réalisent des prouesses architecturales afin d'adapter le modèle fortifié capétien, conçu à l'origine pour les plaines du nord de la France, à des reliefs très contraignants. Il en résulte un ensemble de fortifications original et remarquable à la fois par sa cohésion architecturale et par la variété des solutions techniques adoptées pour épouser les sommets des promontoires. Ces évolutions majeures dans le domaine de l'architecture militaire sont rapidement adoptées par les pouvoirs féodaux ou souverains voisins de la sénéchaussée.

Les échanges d'influence se font donc d'une part en empruntant un système d'occupation territoriale et, d'autre part, en y implantant un modèle architectural novateur appelé à se diffuser largement au-delà des confins de la sénéchaussée. Certaines de ces réalisations extérieures copient strictement le modèle capétien, d'autres se contentent, par un effet de mode, d'en utiliser un des éléments. Les châteaux de la sénéchaussée de Carcassonne constituent ainsi une porte ouverte à la transformation évolutive de l'architecture castrale de montagne pour les confins méridionaux du royaume de France.

Ce modèle architectural et son organisation territoriale allaient se diffuser et marquer durablement le développement des grands États européens alors en gestation. Ils forment un exemple de référence dans l'espace géopolitique de l'Europe occidentale et du Moyen-Orient méditerranéen des XIII^e et XIV^e siècles.

Les monuments constituant le bien en série n'ont été que peu modifiés par l'histoire et sont conservés dans des paysages naturels de grande qualité permettant encore aujourd'hui d'apprécier la pertinence de leur implantation. Le lien organique des forteresses avec la roche ainsi que la préservation des paysages naturels, peu anthropisés, au sein desquels elles demeurent, participent aujourd'hui à la perception et à l'appréciation de ces monuments.

(iv) Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne résulte de l'affirmation du pouvoir royal français lors de la conquête de régions situées aux confins méridionaux du royaume dans la continuité de la croisade contre les Albigeois. Les fortifications de Carcassonne et les châteaux qui lui sont associés matérialisent

le contrôle d'un territoire réputé hostile et hérétique confrontant les possessions de la Couronne d'Aragon alors au sommet de sa puissance. La nécessité pour la royauté française de s'imposer aux populations locales, potentiellement rebelles, tout en s'affirmant face aux aragonais, a conduit l'administration royale à planifier la construction d'un imposant réseau militaire territorial et frontalier.

Par sa position géographique éminemment stratégique, la cité de Carcassonne a constitué le centre du dispositif. Elle a été dotée d'une double muraille et d'un château conçus selon les principes les plus avancés de l'architecture militaire capétienne. Cette même démarche s'est appliquée à plusieurs places-fortes féodales confisquées par la Couronne et réparties de façon dense en périphérie de Carcassonne et face aux possessions aragonaises.

Cet ensemble fortifié, par son ampleur et sa force, vient en appui de la diplomatie capétienne avec l'Aragon dans les difficiles négociations permettant d'aboutir à la définition d'une frontière claire entre les deux royaumes, accord qui allait perdurer durant quatre siècles.

Cette planification par le pouvoir royal d'un vaste système de contrôle frontalier marque donc l'expansion rapide du royaume de France en direction du monde méditerranéen et des royaumes ibériques qui préfigurent l'empire espagnol.

L'ensemble des forteresses est dirigé depuis le château de Carcassonne par le sénéchal, représentant direct du roi. Cette gestion militaire et administrative centralisée d'un réseau de places-fortes s'avère être particulièrement efficace et permet l'intégration rapide et durable de ces territoires au sein du royaume de France.

Cet ensemble fortifié est exceptionnel par sa complétude et sa conservation. Il offre pour le XIII^e siècle et le début du siècle suivant un exemple éminent et remarquablement homogène de système de défense territorial à commandement centralisé.

La construction simultanée de ces châteaux de crête et des murailles de Carcassonne est représentative de la capacité de la Couronne capétienne à mobiliser des moyens humains et financiers considérables pour affirmer son autorité sur une territoire éloigné du siège du pouvoir. Organisé autour de sa place-forte principale, le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne constitue un exemple précoce de la mise en place d'une défense territoriale centralisée. Ce réseau fortifié est emblématique du mouvement d'affirmation des puissances souveraines qui marque l'Europe du XIII^e siècle. Il illustre remarquablement le renforcement et l'expansion considérable du pouvoir capétien, envié alors par nombre de monarques européens.

*De gauche à droite :
château de Puilaurens,
château de Termes.
© Philippe Benoist*



Déclaration d'intégrité

Après la croisade contre les Albigeois, pour s'imposer sur le Languedoc, territoire potentiellement rebelle, et défendre ses acquis face au royaume d'Aragon, la couronne de France entreprend un formidable programme de fortifications, dirigé depuis la place forte centrale de Carcassonne. Ce système défensif est encore clairement lisible aujourd'hui, illustré par une série de fortifications suffisamment bien conservées pour témoigner de ce qu'a pu être au milieu du XIII^e siècle, un réseau de châteaux entourant une cité centrale puissamment fortifiée. Tous ces éléments appartiennent au même programme et ont été bâtis en même temps, par les mêmes hommes au service d'un objectif commun, l'affirmation du pouvoir royal. Cette cohérence d'ensemble, tout à fait exceptionnelle, justifie la proposition de la série.

Dans la liste des châteaux royaux de la sénéchaussée de Carcassonne des XIII^e et XIV^e siècles, les monuments constituant le bien en série ont été sélectionnés selon des critères rigoureux prenant en compte les notions d'intégrité et d'authenticité ainsi que la contribution individuelle de chaque forteresse à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble.

Le système de forteresses de la sénéchaussée s'exprime donc par la double enceinte et le château de Carcassonne et par la sélection des sept forteresses réparties sur le territoire. L'intégrité des éléments militaires de la Cité a déjà été reconnue via l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la Ville fortifiée historique de Carcassonne, suite à sa restauration d'ensemble par E. Viollet-le-Duc dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Cette restauration, effectuée sur la base d'une étude archéologique rigoureuse, a mis en évidence la prééminence de l'architecture militaire capétienne dans les fortifications de Carcassonne. Les études archéologiques les plus récentes sur les enceintes et le château de Carcassonne confirment bien cette intégrité des murailles des XIII^e et XIV^e siècles, les ajouts du XIX^e siècle ayant été principalement limités aux parties hautes.

De leur côté, les châteaux sélectionnés sont suffisamment bien conservés, à titre individuel, pour être chacun pleinement représentatif d'une forteresse royale édifiée en montagne au XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle.



de haut en bas :
châteaux de Lastours,
château d'Aguilar,
© Philippe Benoist



Cabaret
© Philippe Benoist

Collectivement, ils sont suffisamment nombreux pour montrer comment les maîtres d'œuvre capétiens ont su s'adapter avec succès aux difficultés extrêmes du relief.

Ils couvrent de manière significative le territoire nouvellement contrôlé par le roi de France et sont emblématiques des différentes missions dévolues à ces forteresses: protéger Carcassonne, contrôler les ressources économiques et les voies de circulation, effacer les lignages féodaux locaux, défendre la nouvelle frontière.

Ils apportent donc un témoignage global d'une grande intégrité sur la fortification royale de montagne entre le milieu du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle, donnant du sens à la notion de diffusion et d'adaptation du modèle de l'architecture militaire capétienne aux reliefs du Languedoc. La série sélectionnée, parmi les fortifications royales des différentes sénéchaussées du sud de la France correspond pleinement à un ensemble sans équivalent, par sa cohérence, sa répartition territoriale, sa relation étroite avec une place-forte centrale, tant sur le plan fonctionnel que sur le plan typologique. Son homogénéité architecturale, à l'échelle d'une série de huit monuments, encore bien conservés, est un cas unique dans le domaine royal et bien au-delà.

Tous les châteaux ont en commun une localisation sur des sites isolés de pitons et de parois abruptes, dont les formes sont étroitement conditionnées par la géologie. Les socles rocheux supports des fortifications n'ont subi aucune altération au fil des siècles et témoignent pleinement aujourd'hui des prouesses accomplies par les bâtisseurs royaux pour imposer la rationalité géométrique de l'architecture capétienne aux crêtes montagneuses escarpées.

Ce cadre environnemental protégé, de grande qualité, donne une vraie unité à la série proposée. L'identité visuelle qui en résulte est très forte et même unique.



Château de Termes,
© Philippe Benoist

Déclaration d'authenticité

L'authenticité d'ensemble de la série proposée pour inscription est attestée à travers plusieurs niveaux d'analyses scientifiques qui confirment son adéquation avec la Valeur universelle exceptionnelle. Les sources documentaires témoignent de la multiplication des chantiers menés en parallèle sur ces sites, sous la tutelle royale, dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Elles nous renseignent aussi sur leur gestion centralisée depuis le château de Carcassonne. L'étude du bâti des monuments met en évidence un langage architectural commun pleinement représentatif de l'architecture militaire capétienne du XIII^e siècle, en rupture totale avec les constructions militaires languedociennes antérieures à la conquête royale. L'analyse architecturale des forteresses manifeste également aussi la spécificité de la série au sein du modèle capétien par son adaptation aux reliefs tourmentés du territoire de la sénéchaussée. En outre les investigations archéologiques précisent les datations avancées pour les phases de construction des fortifications royales, (mi-XIII^e siècle-début XIV^e siècle). Elles confirment aussi la fonction purement militaire des bâtiments. Les sites ont été entretenus par l'administration royale dans leur fonction militaire première jusqu'à la paix des Pyrénées (1659), mais sans transformations notables, en dehors de l'aménagement de quelques ouvertures pour mousquets et casernements, permettant ainsi qu'ils parviennent jusqu'à nous dans un haut degré d'authenticité.

Pour les remparts et le château de Carcassonne, la distinction entre les parties des XIII^e- XIV^e siècles et celles du XIX^e siècle a été précisée ces dernières années par la recherche scientifique. Il est désormais possible d'affirmer que la majeure partie des élévations du château et des remparts de Carcassonne correspond à la fortification réalisée par les rois capétiens dans le cadre de la mise en défense de la sénéchaussée.

Les forteresses royales de montagne, qui pour leur part n'ont reçu que des travaux de consolidation visant à leur conservation en l'état, font preuve d'une authenticité remarquable. Par leur homogénéité stylistique et leurs liens architecturaux étroits avec les fortifications de Carcassonne, elles apportent sans conteste un état de référence confirmant l'authenticité de la majeure partie des murailles de la Cité. Le classement précoce comme Monuments Historiques de l'ensemble des monuments constituant le bien en série candidat a permis qu'ils soient régulièrement entretenus de façon raisonnée et appropriée.

Bâties avec la pierre extraite de leurs socles rocheux, les forteresses prolongent littéralement la montagne. Ce lien organique entre les reliefs et les bâtiments n'a pas été dénaturé au fil des siècles et offre une authenticité de paysage par un accord inchangé entre la géomorphologie et la construction sommitale. En conformité avec les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et la réunion de Nara sur l'authenticité, on peut en toute légitimité parler ici de l'authenticité perçue par le visiteur lorsqu'il découvre ces forteresses, défiant l'espace et bravant les siècles.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien en série proposé pour inscription dispose d'un plan de gestion en vue de garantir la préservation et la transmission de sa Valeur universelle exceptionnelle. Celui-ci comporte un programme d'actions opérationnel dont la mise en œuvre concertée entre les différents partenaires, et le système de gouvernance qui lui est associé, assurent une gestion et une protection efficaces du bien en série et de sa zone tampon.

En outre, la protection du bien est garantie par la mise en œuvre d'outils réglementaires, juridiques et de planification dont le déploiement combiné assure une gestion efficiente du bien et de sa zone tampon.

Parmi ces outils, doivent en premier lieu être cités les dispositifs déployés au titre du code du patrimoine. Les huit composantes du bien en série sont toutes classées au titre des Monuments Historiques. Ce classement génère un périmètre des abords de 500 mètres ou un périmètre délimité des abords permettant d'englober les enjeux de protection de la zone tampon, par ailleurs couverts par l'application de cahiers de gestion spécifiques.

Cinq des huit composantes du bien sont également couvertes par un site classé au titre du code de l'environnement.

Ainsi le bien en série bénéficie de la protection juridique maximale en droit français.



Château de Peyrepertuse
© Philippe Benoist

La zone tampon du bien est également couverte par une série de dispositifs mobilisant, selon les composantes, les outils inscrits aux codes du patrimoine, de l'environnement ou de l'urbanisme ; et garantissant une gestion efficace de la zone tampon.

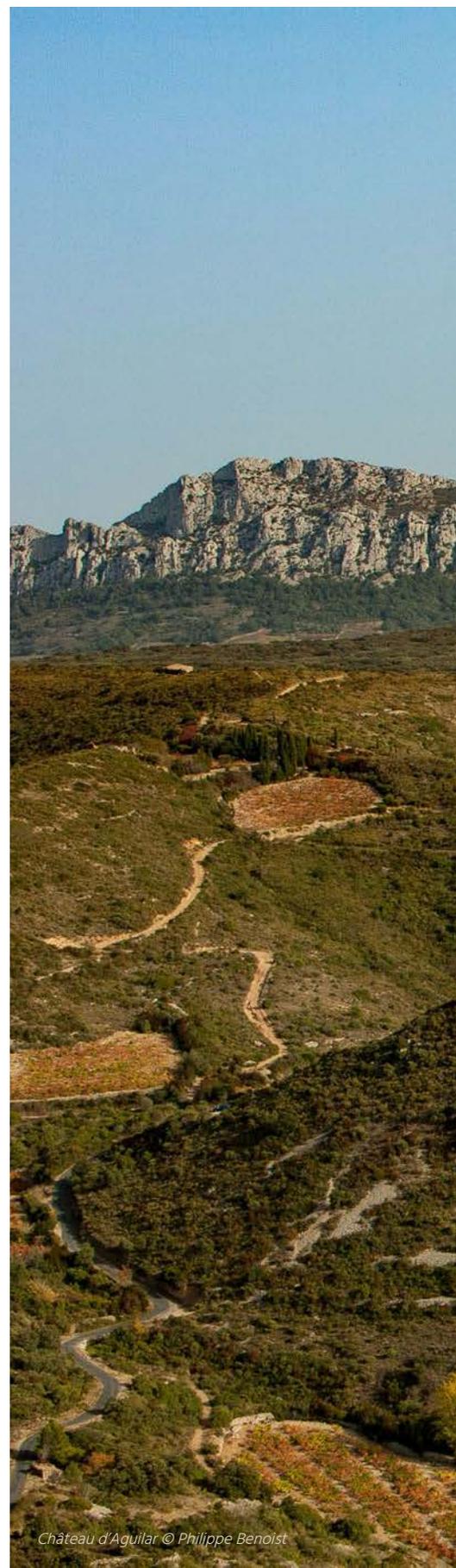
Aux périmètres des abords et sites classés précédemment cités viennent ainsi s'ajouter les sites patrimoniaux remarquables et leurs documents de gestion (PVAP-AVAP-ZPPAUP), les zonages Natura 2000 et leurs documents d'objectifs (DOCOB), ainsi que les documents de planification (PLU(l) et SCOT) permettant une retranscription des enjeux de préservation de la VUE du bien.

Enfin, ces servitudes d'utilités publiques et outils réglementaires sont complétés par d'autres dispositifs de gestion territoriaux tel que la charte du Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes couvrant cinq des huit composantes du bien en série, ou les Opérations Grands Sites sur deux des huit composantes.

Il est à noter que les huit éléments constitutifs de la série sont propriété publique. Le château et les remparts de Carcassonne appartiennent à l'État et les sept autres forteresses sont propriétés communales. L'application des mesures de gestion et de protection résulte d'une coordination entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales.

Afin de garantir la bonne application de ces mesures, et évaluer le déploiement du plan de gestion, le bien en série est doté d'un système de gouvernance partagé faisant interagir instances décisionnaires et partenaires techniques garants de la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Le comité de bien, réuni en plénière une fois par an sous l'autorité du préfet de Région, rassemble l'ensemble des acteurs œuvrant pour la gestion du bien et est chargé d'analyser la mise en œuvre du programme d'actions.

L'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM) est au cœur du dispositif de gestion. Composée de l'ensemble des collectivités propriétaires et autres gestionnaires territoriaux elle coordonne et anime le présent de système de gouvernance, mobilisant instances et partenaires, et constitue l'interface de gestion principale du bien en série.





NOM ET COORDONNÉES POUR LES CONTACTS DE L'INSTITUTION/ AGENCE/ ORGANISATION LOCALE OFFICIELLE

Institutions/agences officielles nationales

Ministère de la Culture

Mission du patrimoine mondial
Direction générale des patrimoines et de l'architecture
6, rue des Pyramides
75001 Paris
France
Tel: +33(0)1 40 15 80 00

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Tour Sequoia
92055 La Défense CEDEX
France
Tel: +33(0)1 40 81 21 22

Responsables de la préparation de la proposition

Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM)

Hôtel du Département
Allée Raymond Courrière
11 855 Carcassonne cedex 9
France
Tél : +33(0)4 68 11 64 90
contact.ampm@aude.fr



Château de Puilaurens © Philippe Benoist



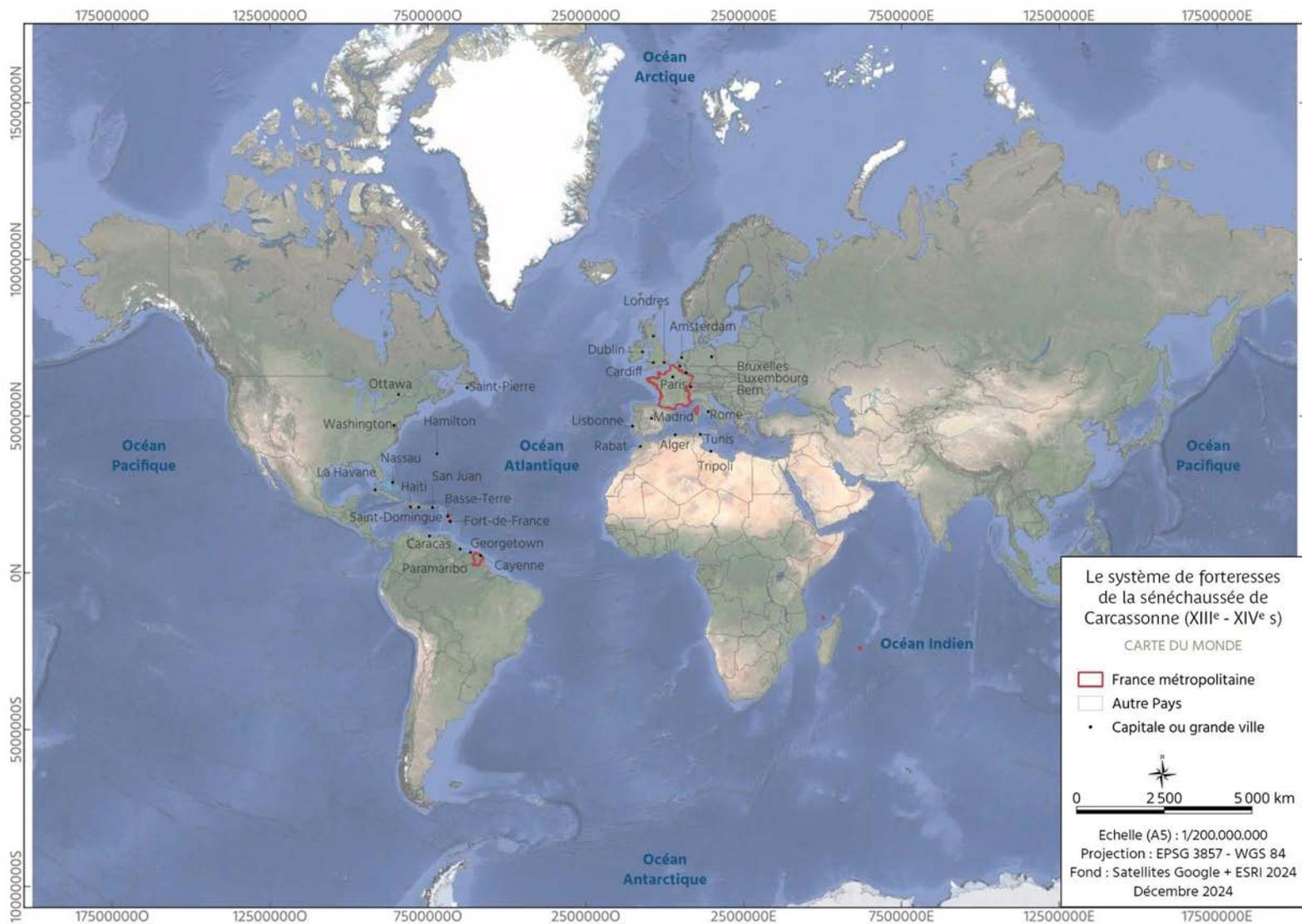
The network of fortresses of the seneschalty of Carcassonne (13th-14th centuries)

- Brief synthesis -

Brief synthesis

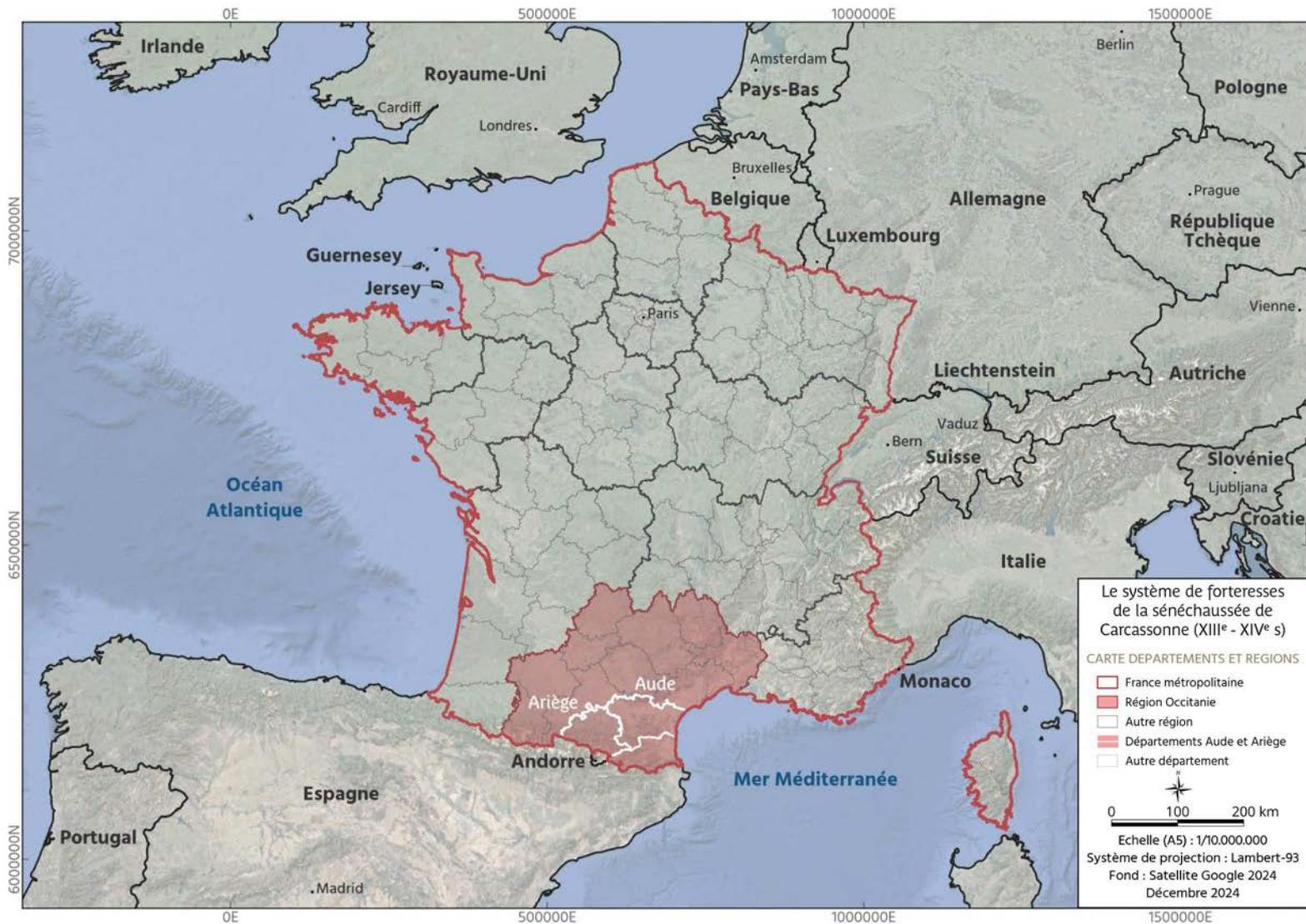
COUNTRY (and STATE PARTY IF DIFFERENT)

France



STATE, PROVINCE OR REGION

Departments: Aude and Ariège. Region: Occitanie.



NAME OF PROPERTY

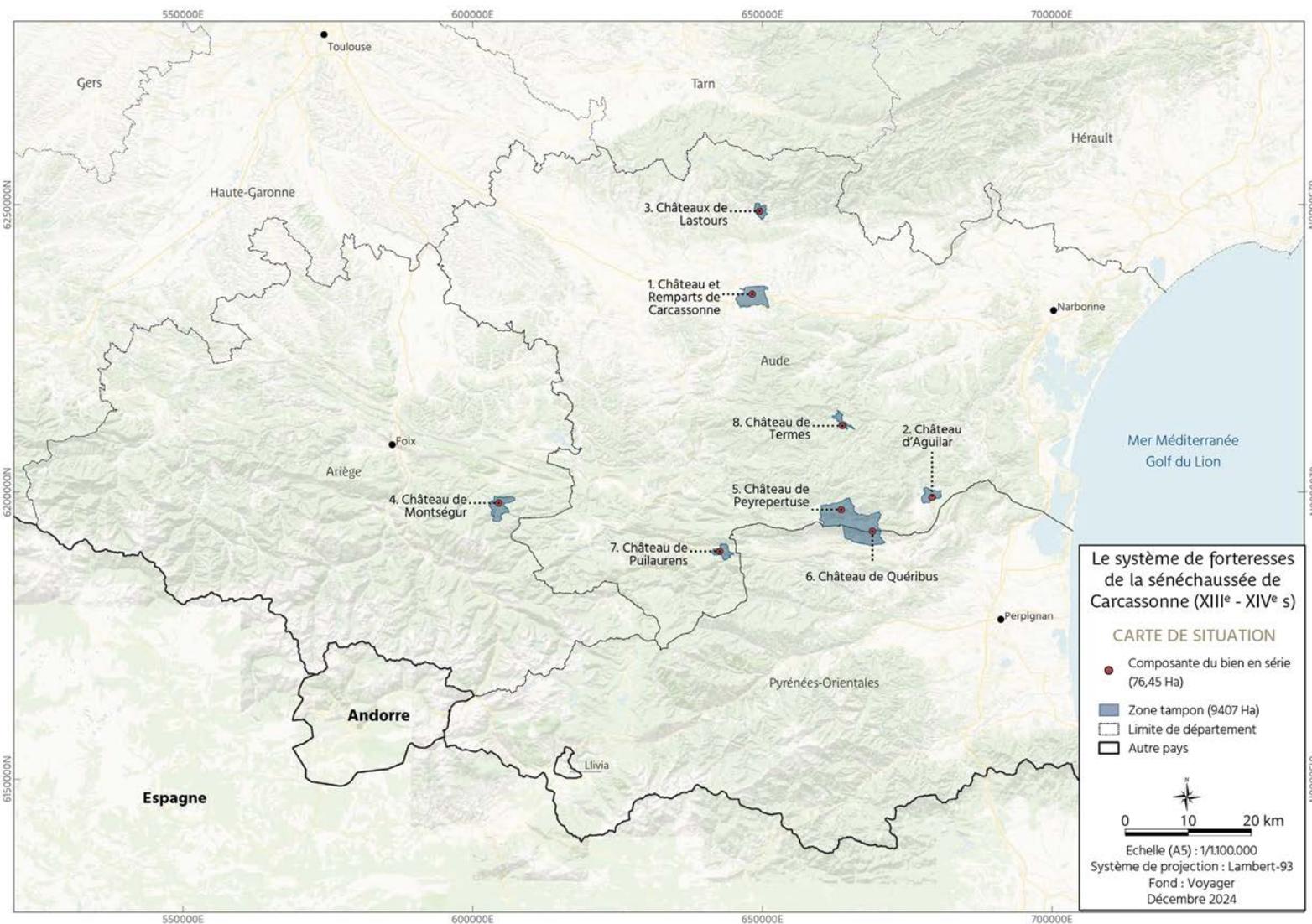
The network of fortresses of the seneschalty of Carcassonne (13th-14th centuries)

GEOGRAPHICAL COORDINATES TO THE NEAREST SECOND

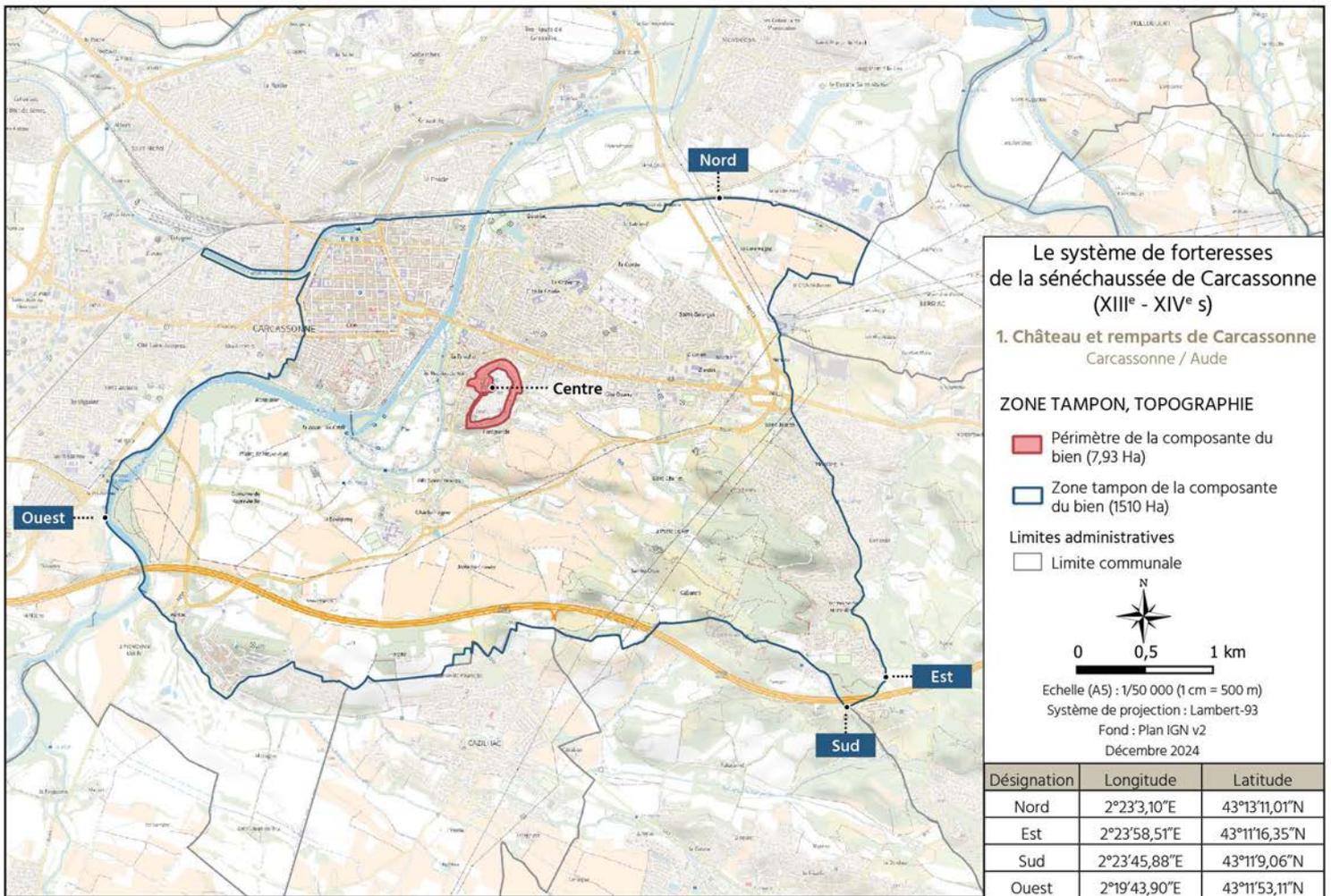
ID N°	NAME OF THE COMPONENT PART	REGION(S)/ DISTRICT(S)	COMMUNE/ DEPARTMENT	COORDINATES OF THE CENTRAL POINT	AREA OF NOMINATED COMPONENT (HA)	AREA OF THE BUFFER ZONE (HA)
1	Château de Carcassonne and its ramparts	Occitanie	Carcassonne/ Aude	2°21'49,65"E 43°12'25,05"N	7.93 ha	1510 ha
2	Château d'Aguilar	Occitanie	Tuchan / Aude	2°44'49,34"E 42°53'26,35"N	5.83 ha	569 ha
3	Châteaux de Lastours	Occitanie	Lastours / Aude	2°22'40,72"E 43°20'13,22"N	14.68 ha	361 ha
4	Château de Montségur	Occitanie	Montségur / Ariège	1°49'56,28"E 42°52'32,98"N	21.23 ha	1022 ha
5	Château de Peyrepertuse	Occitanie	Duilhac-sous-Peyrertuse / Aude	2°33'19,03"E 42°52'15,25"N	1.10 ha	5122 ha
6	Château de Quéribus	Occitanie	Cucugnan / Aude	2°37'17,26"E 42°50'12,40"N	0.11 ha	
7	Château de Puilaurens	Occitanie	Puilaurens / Aude	2°17'58,61"E 42°48'13,70"N	4.44 ha	512 ha
8	Château de Termes	Occitanie	Termes / Aude	2°33'23,94"E 43°0'8,22"N	21.13 ha	311 ha
Total area (in hectares)					76.45 ha	9407 ha

MAPS AND PLANS, SHOWING THE BOUNDARIES OF THE NOMINATED PROPERTY AND BUFFER ZONE

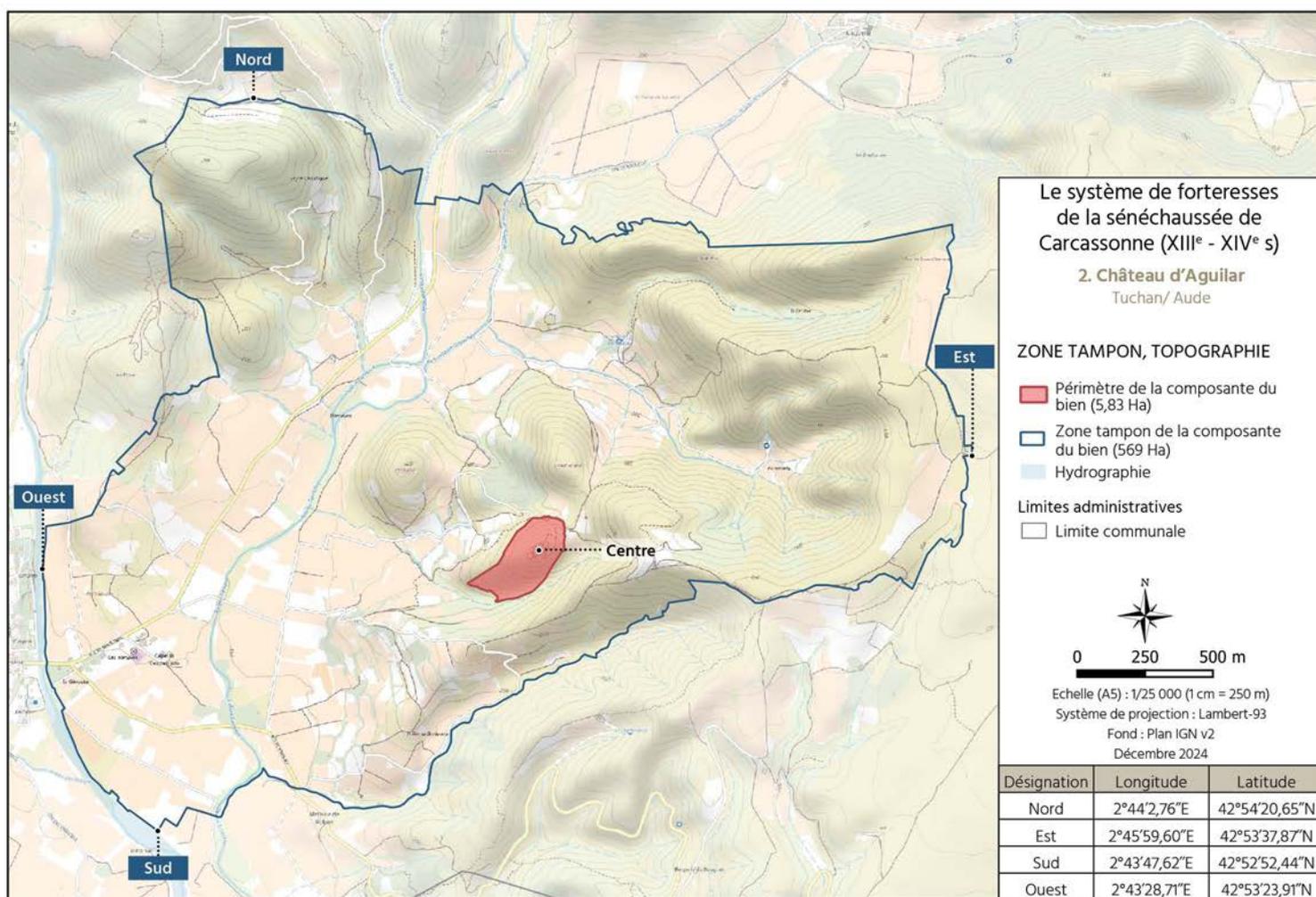
All the maps of the boundaries of the property proposed for inscription are provided in large format (A3) in the cartographic atlas attached to the nomination dossier.



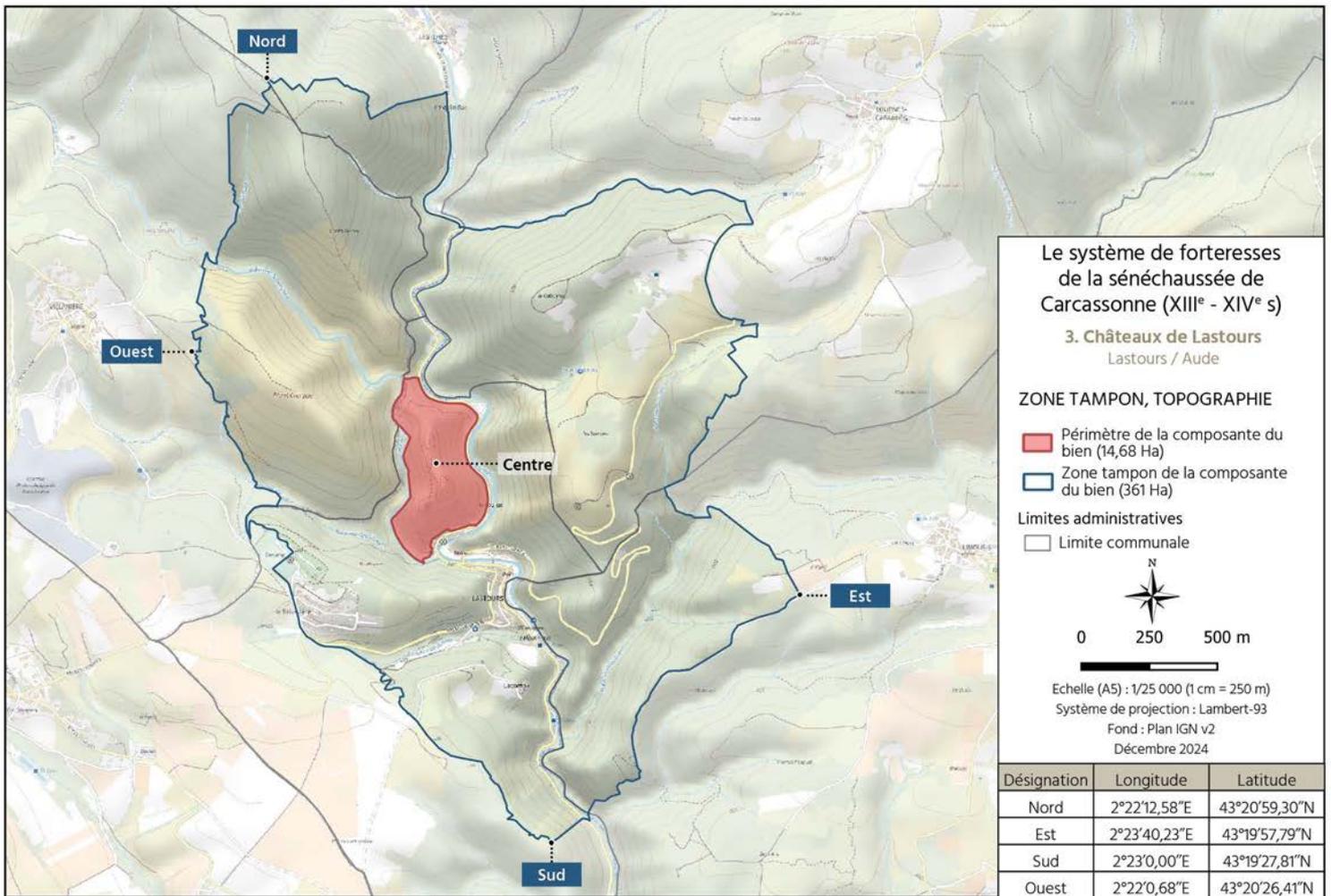
Château de Carcassonne and its ramparts : map of the property and buffer zone



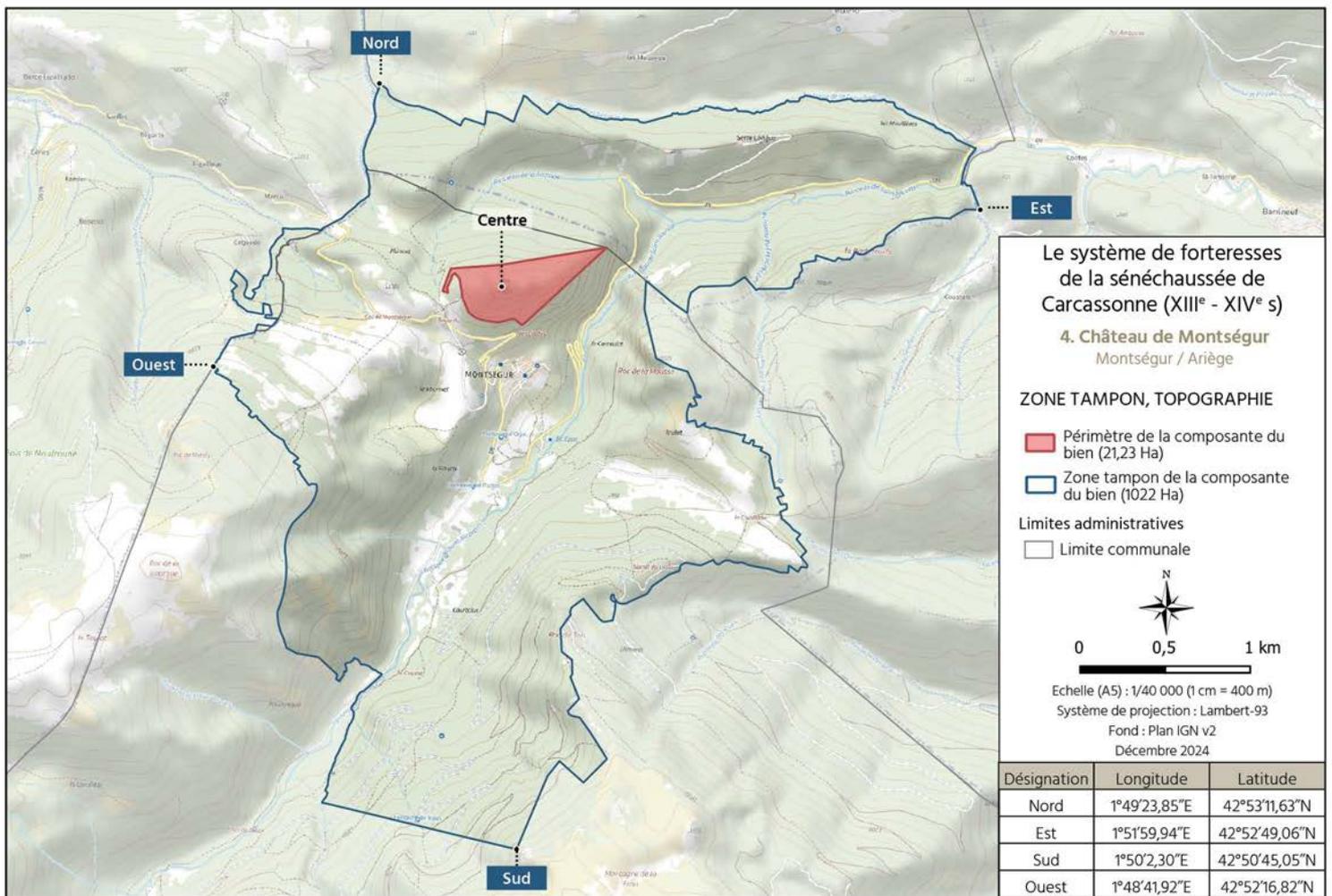
Château d'Aguilar : map of the property and buffer zone



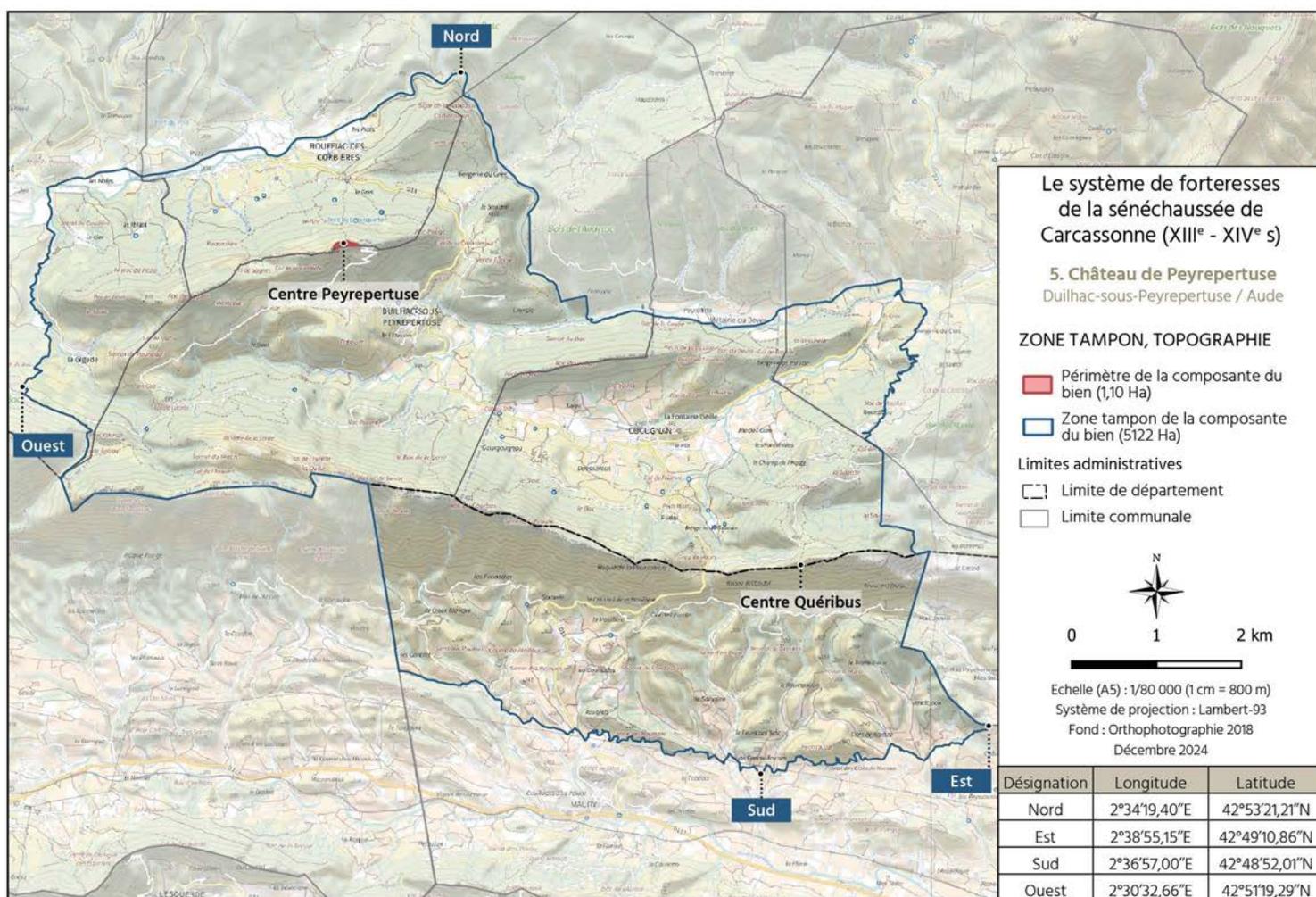
Châteaux de Lastours : map of the property and buffer zone



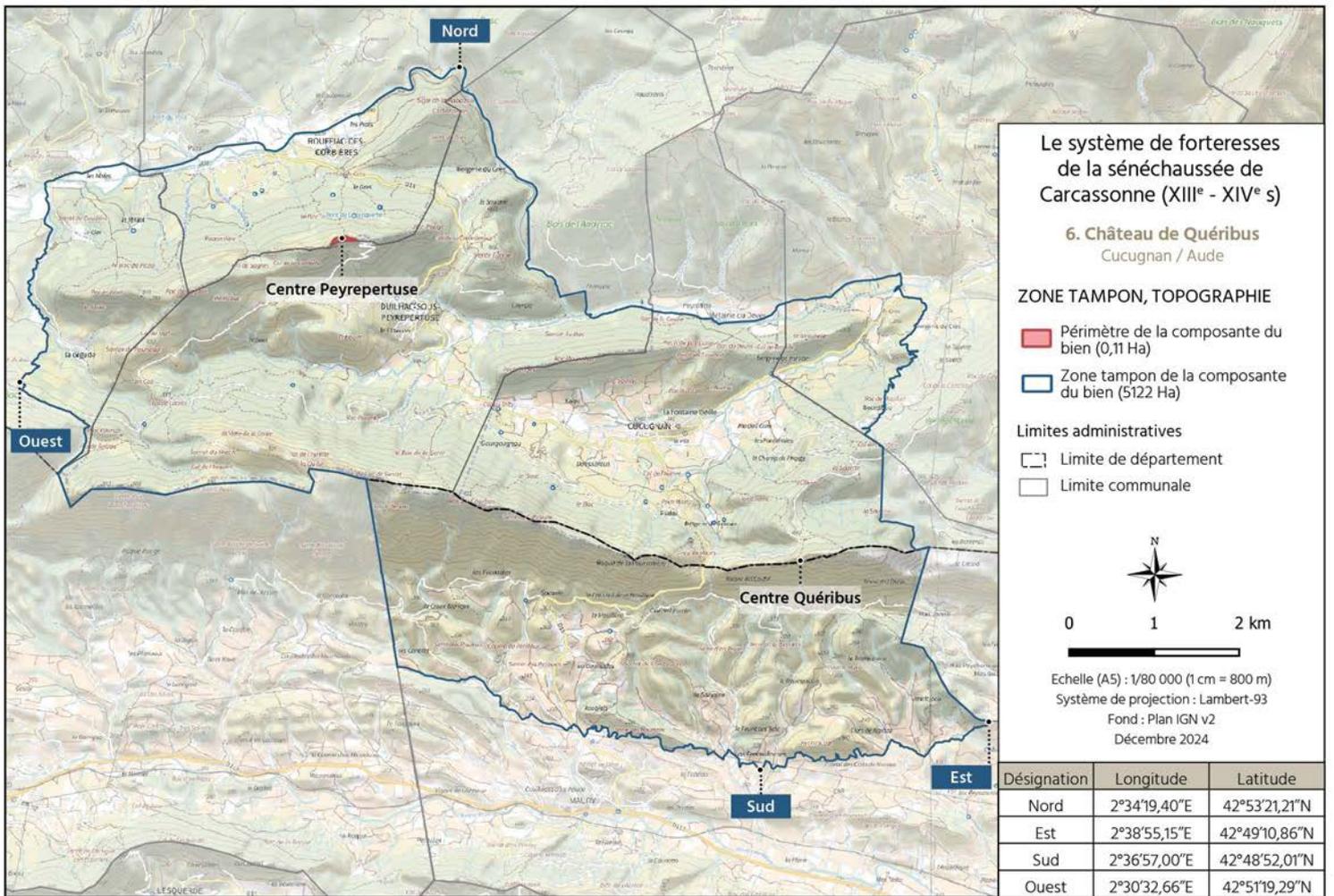
Château de Montségur : map of the property and buffer zone



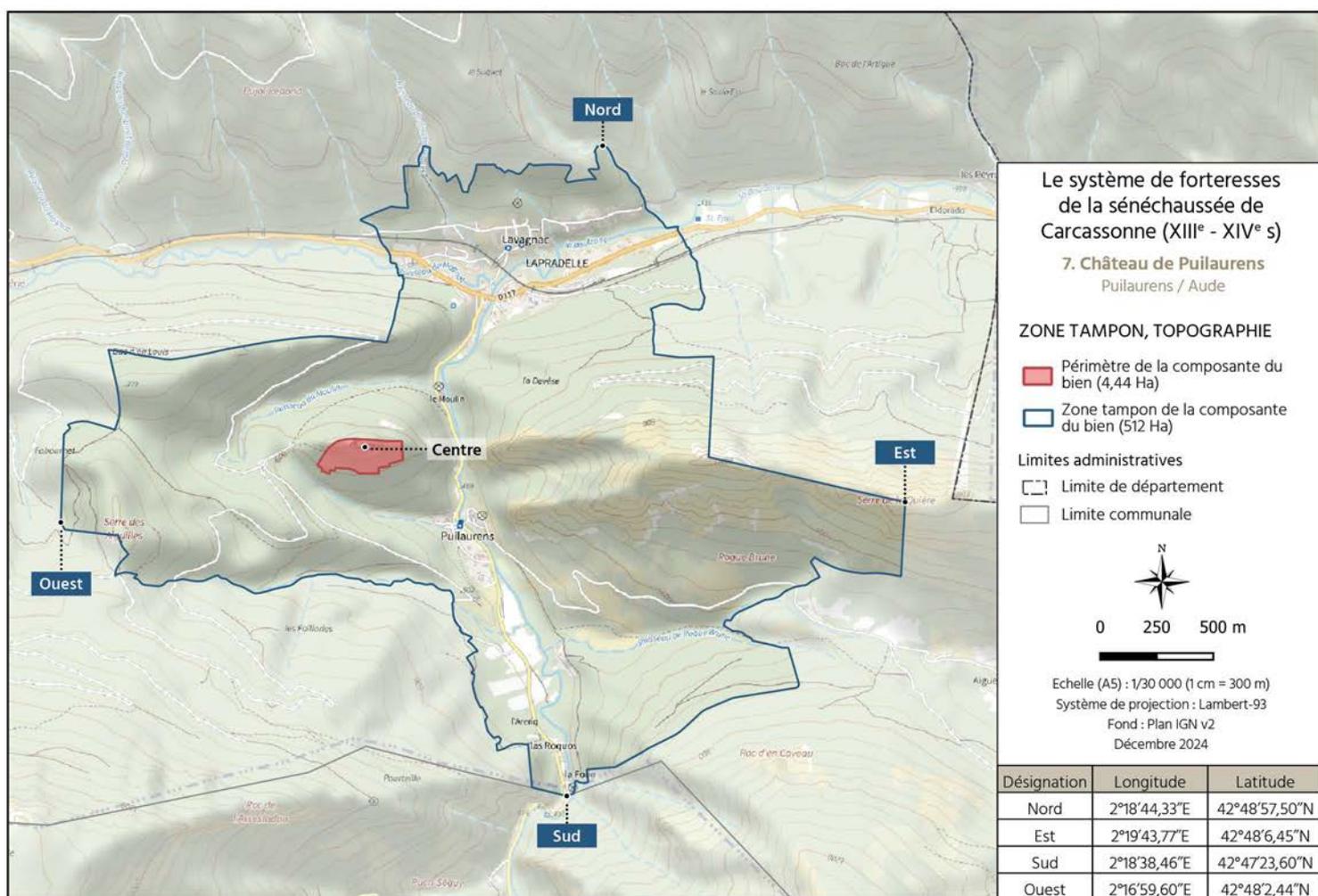
Château de Peyrepertuse : map of the property and buffer zone



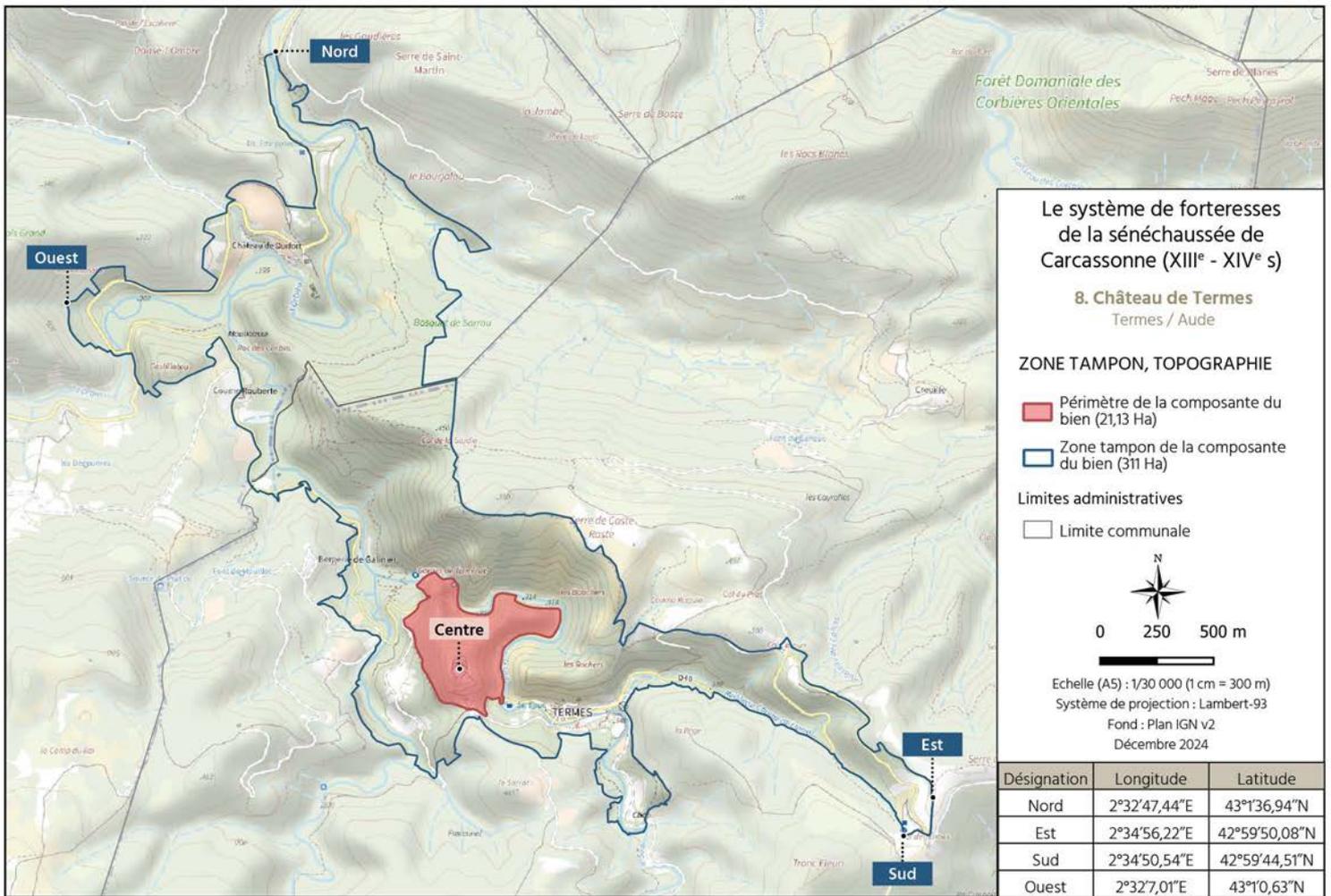
Château de Quéribus : map of the property and buffer zone



Château de Puilaurens : map of the property and buffer zone



Château de Termes: map of the property and buffer zone



DESCRIPTION OF THE BOUNDARIES OF THE PROPOSED PROPERTY

The proposed serial property is made up of eight components spread across the Aude and Ariège departments in the Occitanie region (France). Together, the eight fortresses form a discontinuous area covering 76.45 hectares. It covers eight communes.

The rationale for the series is justified through a selection of the most representative elements of Outstanding Universal Value. These are distributed across a geographical area defined by the Montagne Noire to the north, the Corbieres to the south, the Pyrenees to the west and the Roussillon plain or the Mediterranean coast to the east.

The boundaries of the property have been drawn up based on the main OUV attributes, thus integrating the historical, material and visual qualities of the overall defensive system. Therefore, for each component, they include :

- The fortress (the centrepiece of the defence system and an example of royal military architecture) features all the emblematic elements of Capetian design: circular towers, ramparts, dungeons, curtain walls, barbicans, etc.,
- The terrain, the bedrock or rocky spur on which the fortification is built, which forms a whole with the castle, justifies the choice of location for the buildings and plays an intrinsic part in the defence system and the visual quality of the property,
- Known ancillary remains, which contribute to the OUV and are directly linked to the construction of the fortress and located on the spur: chicanes, fortified settlements, barbicans, chapel, old quarries, unbuildable roofs, etc.

The property's buffer zone covers an area of 9,407 ha. It encompasses the landscape of the property, supported by the identification of geomorphological structures - ridges, valleys, passes, graus - and architectural or built structures - forts, villages, mines - linked to the territorial defence system. It incorporates all the necessary contextualising elements that contribute to the OUV, and thus specifies the assets that need to be protected within these boundaries. These include in particular:

- Historical and architectural attributes associated with the defence system: remains of relay towers, forts, etc.; built or unbuilt complexes linked to the construction of fortresses: market towns, springs, mines, mills, etc.; sites useful for defence or strategic from a military point of view, etc.
- Historical routes illustrating the development pattern and geographical layout: passes, valleys, original access points, etc.
- Geographical landmarks contributing to the defensive system: rocky ridges and/or emblematic peaks (Mont Tauch, Tour de Tautavel, Pech de Bugarach, etc.) - justifying the preservation of certain remarkable views (entrances or exits), as well as co-visibility.
- Known or presumed fortress surveillance areas.

List of the property's eight components

1. Château de Carcassonne and its ramparts
2. Château d'Aguilar
3. Châteaux de Lastours
4. Château de Montségur
5. Château de Peyrepertuse
6. Château de Quéribus
7. Château de Puilaurens
8. Château de Termes

THE SERIES

The proposed serial cultural property consists of the ramparts and castle of Carcassonne and a selection of seven surrounding castles. This series of contemporary fortifications bears witness to the conquest of Languedoc by the King of France and his vassals in the first half of the 13th century, and to its objective: the control of a vast territory to assert his royal power. Within a group of castles that served the same political and military objectives and had the same architectural characteristics, the chosen series presents the best-preserved and most authentic sites. It reflects a thematic homogeneity and a historical coherence, on the scale of a vast territory.



Top to bottom and left to right : Carcassonne, Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Quéribus, Puilaurens, Termes. © Philippe Benoist

Each component represents a specific part of the property's exceptional value.

The main attributes of this military, political and symbolic complex from the 13th and early 14th centuries are as follows:

- An overall territorial approach to the defensive system put in place by the King of France after the Crusade against the Albigensians (1209-1229), with Carcassonne as its military, political and administrative centre in the 13th and 14th centuries;
- Its architectural homogeneity is a unique testimony of a Capetian fortified network in the 13th and 14th centuries;
- A remarkable example of how the principles of Capetian fortification were imported and adapted to mountainous sites;
- An exceptional landscape setting.

Five attributes characterise this outstanding universal value:

ATTRIBUTE 1 A major central stronghold

- Carcassonne's fortifications embodied the centrality of the military and political power exercised by the seneschal, the direct representative of royal power. They acted as a central location, with the seneschal's castle at their core, and as a locus of temporal power, due to their vast size and deterrent qualities.
- The Outstanding Universal Value of the Historic Fortified City of Carcassonne was already recognised when it was added to the World Heritage List in 1997 (<https://whc.unesco.org/fr/list/345>). The conservation and integrity of its fortifications are exceptional and exemplary, thanks to restorations based on a genuine scientific study carried out under the direction of Viollet-le-Duc in the 19th century.

ATTRIBUTE 2 A new defensive system designed on a regional scale

- The castles were built by the royal administration to form a defensive network centred on Carcassonne throughout the region of the seneschalty, and to protect the southern borders of the seneschalty from Aragon.
- Because of its importance and its material and visual qualities, this fortified system was also intended to impress the local populations, who were reputed to be rebellious and heretical at the time of the conquest.

ATTRIBUTE 3 A homogeneous overall construction programme

- These castles were built under royal supervision, with construction work carried out in parallel and in a relatively short space of time. This represented a technical, logistical and administrative breakthrough. They are an eminent example of the planning of a defensive system characteristic of the beginnings of the centralised state in France.
- They were built in accordance with the principles of 13th-century Capetian military architecture, which had not yet spread to the Languedoc region. These principles were characterised by the geometric regularity of the layout of the enclosures, the numerous round towers with arrow slits, the presence of main towers integrated into the defences, the gatehouse set against the curtain walls and the separation from residential areas.

ATTRIBUTE 4 Ridge sentinel castles

- The sites were chosen by the royal administration from among the feudal strongholds in the region, based on their strategic positions and steep, easily defensible locations.
- The principles of fortification originally developed for the plains of northern France had to be adapted here to steeper terrain, requiring master builders, masons and carpenters to perform feats of architectural prowess.
- Carcassonne's fortifications and its royal castles combine architectural rationality, military efficiency and ostentatious monumentality, all of which were designed to impose Capetian authority over rebellious populations and discourage the offensive ambitions of the Kingdom of Aragon.

ATTRIBUTE 5 Preserving a high level of visual quality

- Their steep location and the absence of civilian settlements around the walls due to their militarised surroundings make them impressive visual landmarks in landscapes that have been preserved and little developed since the 13th century.



*Château de Peyrepertuse
© Philippe Benoist*

	Property component	Contribution to the series - Description of the main attributes
1	Château of Carcassonne and its ramparts	<p>Carcassonne is emblematic of all five attributes of the serial property:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A major central stronghold: the castle and ramparts of Carcassonne are the very justification for this attribute. • A new defensive system designed on a territorial scale: the scale of the rebuilding work carried out by the French kings in the 13th and 14th centuries made Carcassonne a strategic centre for the region of the seneschalty. Its castle was the centre of gravity of the fortress system. • A homogeneous overall building programme: the castle and ramparts of Carcassonne represent the complete catalogue of architectural solutions used throughout the fortress system. • Ridge sentinel castles: the castle and ramparts of Carcassonne are built on a sandstone mound overlooking the surrounding plain. The tallest of its towers act as lookouts covering a vast panorama. • Preserving a high level of visual quality: the eastern and southern parts of the fortifications dominate an open agricultural landscape, making the ramparts of Carcassonne an emblematic landscape of a medieval city with few equivalents.
2	Château d'Aguilar	<ul style="list-style-type: none"> • A new defensive system designed on a territorial scale: Aguilar was established in a mining region, on the old border resulting from the Treaty of Corbeil (1258) and kept a direct visual watch on several Aragonese fortifications. • A homogeneous overall building programme: the lower walls of Aguilar are built in a remarkably regular geometric pattern, typical of Capetian architecture. The towers, with their large ashlar units and characteristic openings, bear close resemblance to those of Carcassonne. • Ridge sentinel castles: despite its low altitude, Aguilar stands on a hill overlooking the wide Tuchan-Paziols plain, which it controlled. • Preserving a high level of visual quality: visible from any vantage point on the Tuchan-Paziols plain, the castle stands out against a landscape of vines. The panorama, seen from the upper wall, extends across the plain to the Canigou massif, which is on the horizon.
3	Châteaux de Lastours	<ul style="list-style-type: none"> • A new defensive system designed on a territorial scale: the four castles control an important axis linking Carcassonne to the heart of the Montagne Noire. They are at the centre of a large-scale mining activity. • A homogeneous overall building programme: Tour Régine and Tour Quertineux, both circular, are very similar to some of the Carcassonne towers. The main tower of Cabaret and the upper storey of Quertineux are cross-vaulted, a typical feature of Capetian architecture. • Ridge sentinel castles: Built on a spur surrounded by two rivers that have carved deep into the landscape, the châteaux of Lastours sit atop peaks that dominate the ridge of the promontory. • Preserving a high level of visual quality: the four castles, standing shoulder to shoulder at the top of the promontory, offer a breathtaking panorama from the surrounding viewpoints.

4	Château de Montségur	<ul style="list-style-type: none"> • A new defensive system designed on a territorial scale: Montségur stood opposite the lands owned by the Count of Foix. In addition to its role as a watchtower on the western borders of the seneschalty of Carcassonne, the castle is highly symbolic in that it served to erase the memory of a major centre of resistance to the king and the Catholic Church. • A homogeneous overall building programme: despite its relatively simple layout, Montségur is stylistically linked to the series by its quadrangular ashlar structure, its archways, the mouldings on its staircases and its main tower with a pointed arch. • Ridge sentinel castles: towering on an imposing cliff at an altitude of 1207 metres, Montségur is the steepest fortress in the series. • Preserving a high level of visual quality: discovering the site from the surrounding roads and paths is truly spectacular. From the summit, the view encompasses a vast landscape to the north, with the Montagne Noire on the horizon, and to the south, a succession of stepped rock formations from the peak of Saint-Barthélémy to the peak of Bugarach, the highest point in the Corbières.
5	Château de Peyrepertuse	<ul style="list-style-type: none"> • A new defensive system designed on a territorial scale: Peyrepertuse, closely associated with Quéribus, is located near the ancient border with Roussillon and Perpignan. It controlled an important route into the Corbières. The royal fortress was built on the site of the lord's castle, the seat of a powerful feudal lineage. • A homogeneous overall building programme: the work at Peyrepertuse continued throughout the second half of the 13th century, demonstrating the stylistic evolution of royal architecture in the seneschalty of Carcassonne. • Ridge sentinel castles: the castle occupies the entire length of a steep ridge. It is surrounded by high cliffs on three sides. • Preserving a high level of visual quality: on the south side, Peyrepertuse blends into the rock that supports it and is gradually revealed from the surrounding roads and paths. To the north, the mass of walls that crown the ridge dominate the landscape. From the highest point on the site, you can see the whole of the eastern Corbières, with the Mediterranean Sea visible through the opening of the grau de Maury.



Château d'Aguilar
© Philippe Benoist



6	Château de Quéribus	<ul style="list-style-type: none"> • A new defensive system designed on a territorial scale: overlooking the Grau de Maury, which links the Roussillon and Corbières regions, Quéribus watched over the royal Aragonese town of Perpignan. • A homogeneous overall building programme: due to the small size of its promontory, the layout of Quéribus was designed as a mass, with no flanking walls. Its main tower, accessible via an imposing spiral staircase and fitted with a pillar supporting four pointed arches, is a unique example among the fortresses in the series. • Ridge sentinel castles: the castle occupies the entire length of a steep hillock. It is surrounded by cliffs on four fifths of its entire perimeter. • Preserving a high level of visual quality: Quéribus is a landmark visible from all points on the Roussillon plain. Its highest terrace opens out onto a 360° panorama, with a view to the south over the Mediterranean Sea and as far as the current Franco-Spanish border.
7	Château de Puilaurens	<ul style="list-style-type: none"> • A new defensive system designed on a territorial scale: Puilaurens was built near the 1258 border, at the intersection of two valleys linking the Roussillon, the Canigou massif and the upper Aude valley. • A homogeneous overall building programme: the building quality of its curtain walls, towers and dwellings makes it a key reference in the series. The adaptation of Capetian architecture to the rock is particularly visible here, notably through the insertion of round towers at the top of rocky ridges. • Ridge sentinel castles: the castle occupies the whole of a steep promontory. It is surrounded by high cliffs on three of its sides. • Preserving a high level of visual quality: emerging from the forest, Puilaurens, with its exceptional state of preservation, represents the archetypal mountain fortress. From the east tower, the view to the south, taking in the Boulzane valley and ending at the summit of Canigou, illustrates perfectly the watchtower role of these mountain fortresses.

8	Château de Termes	<ul style="list-style-type: none"> • A new defensive system designed on a territorial scale: Termes lies at the centre of a mining region. The royal fortress is built on the site of the castle of an important feudal lineage that fought hard against the Crusade and the royal conquest. • A homogeneous overall building programme: despite the demolitions, the scale of the royal fortress and the rational nature of its layout are still clearly visible. The lower wall, which retains the elevation of its curtain walls over 10 m high, was laid out according to a geometric plan with flanking works that have now disappeared. Many of the architectural features found in the ramparts of Carcassonne and other royal fortresses can also be found in this castle, including archways, gates and staircases. The demolition work carried out in the 17th century is a rare and remarkable fossilised example of a castle being breached. • Ridge sentinel castles: the castle sits between two rivers above a gorge and crowns an entire rocky promontory. It is only accessible from the south side. • Preserving a high level of visual quality: Termes only comes into view after a few bends in the road. The mass of the castle stands out against a landscape of evergreen oak forests stretching as far as the eye can see.
---	-------------------	--



Château de Puilaurens
© Philippe Benoist



Château de Carcassonne
and its ramparts
© Philippe Benoist

CRITERIA FOR THE ASSESSMENT OF OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE

The justification for the Outstanding Universal Value of the property “The network of fortresses of the seneschalty of Carcassonne (13th-14th centuries)” is based on the following criteria:

Criterion (ii)

(to exhibit an important interchange of human values, over a span of time or within a cultural area of the world, on developments in architecture or technology, monumental arts, town-planning or landscape design).

Criterion (iv)

(to be an outstanding example of a type of building, architectural or technological ensemble or landscape which illustrates (a) significant stage(s) in human history).

Cultural landscape YES / NO

The network of fortresses of the seneschalty of Carcassonne is not a cultural landscape

While the landscape dimension is prominent in the identification of attributes, the proposed property is not oriented towards a cultural landscape that would highlight a combined work of man and nature. It is proposed as a serial cultural property, as part of a group of monuments. Indeed, it is on the basis of its specific historical, functional and architectural features - that the outstanding universal value of the fortress system of the seneschalty of Carcassonne is demonstrated. It is an unparalleled architectural ensemble, highly homogeneous and particularly representative of Capetian military construction in the 13th-14th centuries. These architectural vestiges bear witness to the extension of French royal power to the southern confines of the country, and to the challenge posed by the Iberian kingdoms. The landscape dimension reinforces the watchtower role of these buildings, their ostentatious aspect and their great visual quality, all of which are underpinned by the adaptation of Capetian military architecture to the landscape.



*Château de Carcassonne and its ramparts
© Philippe Benoist*

PROPOSED DECLARATION OF OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE

Summary

The proposed serial cultural property consists of the most remarkable elements of the system of fortifications set up in the 13th century by the French kings to assert their authority over the Carcassonne seneschalty. It is situated in the south of France, in the Occitanie region, between the southern limit of the Massif Central and the eastern part of the Pyrenees. It includes a selection of seven fortresses - Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus and Termes - associated with the castle and ramparts of Carcassonne.

This series of contemporary fortifications bears witness to the conquest of the Languedoc region by the King of France and his vassals in the first half of the 13th century, and their aim: to control a vast territory and assert the royal power.

Carcassonne and the southern Languedoc region became part of the French royal domain following the Albigensian Crusade (1208-1229), one of the few crusades carried out in Europe against a Christian population. As early as 1226, the establishment of the royal seneschalty of Carcassonne conferred a legal, administrative and military framework to the king's difficult takeover of this newly conquered region.

Against the backdrop of military and diplomatic tensions with the neighbouring lands of the Crown of Aragon and Barcelona, the Kings of France deployed considerable resources to build an imposing and ostentatious system of fortifications throughout the seneschalty, applying the principles of Capetian military architecture.

The medieval city of Carcassonne was equipped with a double fortified wall to protect its castle, which was the command centre of the entire fortified network. At the same time, a series of feudal strongholds, which had come under royal control, were completely rebuilt to protect the borders of the seneschalty and control its most strategic points.

This group of fortresses retained its military function until the Treaty of the Pyrenees in 1659, when the frontier was moved southwards. Administered from Carcassonne castle by the seneschal, the king's direct representative, it was an early and particularly successful example of centralised military and administrative management for a territory located so far from the seat of royal power.

*Left to right : Carcassonne, Aguilar,
© Philippe Benoist*





*Left to right : Lastours, Montségur
© Philippe Benoist*

The fortifications of this serial property were built according to Capetian military architectural principles, which had not yet reached the Languedoc region. This model of fortress is characterised by the geometric regularity of the layout of its enclosures, the increased number of round towers with arrow slits, master towers integrated into the fortifications, gatehouses set against the curtain walls and the fact that residential quarters were kept separate, at a distance.

To consolidate the king's power over the entire country, the royal architects set up their fortresses in very rugged terrain, replacing pre-existing southern castles. To achieve this, they were forced to adapt their architectural concepts, originally developed for the plains of northern France, to the steep relief of the country, requiring stonecutters, masons and carpenters to deploy great technical mastery.

Built simultaneously, using significant resources, in a relatively short space of time and under royal supervision, the castles in the series display a remarkable stylistic unity. Capetian military architecture is visible both in the overall design and construction details.

Meanwhile, the wide range of solutions deployed to adapt the castles to their topographical environment gives each component of the series its own identity, amplified by the fact that the walls are set atop the mountain ridges, which they accentuate in a spectacular fashion.

This same desire to demonstrate royal power through monumental constructions is evident in Carcassonne, where the impressive fortified system is a perfect example of Capetian architectural innovation.

These building models were quickly and widely adopted both by the king's vassals and by neighbouring principalities and kingdoms.

This group of monuments is exceptional in terms of its homogeneity and conservation, and was a benchmark for territorial defence systems in the 13th century and the early years of the following century. With very few alterations over time, the royal fortresses continue to stand out today in the midst of spectacular, unspoilt natural landscapes.

In the field of fortified architecture, this system of fortresses complements, with its own character and chronology, the great ensembles already inscribed on the World Heritage List.



Left to right : Peyrepertuse, Quéribus © Philippe Benoist

Justification of the criteria

(ii) In the 13th and 14th centuries, Carcassonne's fortress system represents a remarkable milestone in the widespread diffusion of Capetian military architecture from Western Europe to the Baltic and Danube regions, as well as to the Mediterranean and the Middle East. It is an exceptional example of the rapid, controlled deployment of Capetian fortifications in southern France, as part of an authoritarian, centralized strategy for controlling a frontier territory.

By investing considerable resources in the construction of Carcassonne's double enclosure and one of the most advanced castles of its time, the Capetian crown asserted its dominance over the region. At the same time, by establishing their strongholds on steep ridges in lieu of pre-existing seigniorial castles, the builders gave the king's power a tangible expression. Architectural feats were accomplished in order to adapt the Capetian fortification model, originally designed for the plains of northern France, to the highly challenging terrain. This led to the creation of a series of unique fortifications, distinguished both by their architectural cohesion and by the variety of technical solutions implemented to adapt them to the mountain peaks. These major developments in military architecture were quickly adopted by neighbouring feudal and sovereign powers.

There was therefore a true two-way transfer: on the one hand, a system of territorial settlement was appropriated and, on the other hand, an innovative architectural model was introduced that would eventually be used far beyond the confines of the seneschalty. Some of these external constructions followed exactly every aspect of the Capetian model, while others only adopted one of its elements as it was becoming the norm. The castles of Carcassonne's seneschalty thus represent a perfect example of the gradual transformation of mountain castle architecture in the southern reaches of the kingdom of France.

This architectural model and its territorial organization would disseminate widely and have a lasting impact on the development of the great European states that were then in the making. They are a benchmark in the geopolitical space of Western Europe and the Mediterranean Middle East in the 13th and 14th centuries.

The monuments of this serial property have been little altered over time and are preserved in high-quality natural landscapes that still allow us to appreciate the importance of their location. The organic link between the fortresses and the rock, as well as the preservation of the natural landscapes where they are located, contribute to the perception and appreciation of these monuments today.

(iv) The fortress system of Carcassonne's seneschalty arose from the establishment of French royal power during the regional conquest of the kingdom's southern borders, after the Albigensian Crusade. The fortifications of Carcassonne and its associated castles represented the control of a territory deemed hostile and heretical, confronting the possessions of the Crown of Aragon, then at the height of

its power. The need for the French king to impose his power on potentially rebellious local populations, while at the same time asserting itself against the Aragonese, led the royal administration to plan the construction of an imposing territorial and border military network.

The city of Carcassonne, with its highly strategic geographical location, was at the heart of the defensive system. It was endowed with a double rampart and a castle designed according to the most advanced principles of Capetian military architecture. The same approach was applied to several feudal strongholds confiscated by the Crown and densely distributed around Carcassonne and opposite the Aragonese possessions.

This fortified complex, because of its size and strength, supported Capetian diplomacy vis-à-vis Aragon in their difficult negotiations that led to the definition of a clear border between the two kingdoms, an agreement that was to last for four centuries.

This extensive system of border control planned by the royal power thus marked the rapid expansion of the Kingdom of France towards the Mediterranean world and the Iberian kingdoms that heralded the Spanish Empire.

All the fortresses were governed from Carcassonne Castle by the seneschal, the king's direct representative. This centralised military and administrative management of a network of strongholds proved to be particularly effective, enabling the rapid and lasting integration of these territories in the kingdom of France.

This fortified complex is exceptional in terms of its completeness and conservation. For the 13th century and the beginning of the following century, it provides an outstanding and remarkably homogeneous example of a centrally-commanded territorial defence system.

The simultaneous construction of these mountain ridge castles and of Carcassonne's walls is representative of the Capetian Crown's ability to marshal considerable human and financial resources to assert its authority over a territory that lay far away from its seat of power. Organised around its main stronghold, the system of fortresses in Carcassonne's seneschalty is an early example of a centralised territorial defence system. This fortified network is emblematic of a general movement to assert sovereign powers in 13th-century Europe. It is a remarkable illustration of the considerable strengthening and expansion of Capetian power, the envy of many European monarchs at the time.

Left to right : Puilaurens, Termes. © Philippe Benoist



Statement of Integrity

After the crusade against the Albigensians, the French crown undertook a formidable programme of fortifications, directed from the central stronghold of Carcassonne, to gain control of the potentially rebellious Languedoc region and defend its gains against the kingdom of Aragon. This defensive system is still clearly visible today, illustrated by a series of fortifications that have been sufficiently well preserved to show what a network of castles surrounding a powerfully fortified central city might have looked like in the middle of the 13th century. All these elements belong to the same building programme and were erected at the same time, by the same men, with the common aim of asserting royal power. This overall coherence, which is quite exceptional, justifies the proposal for the series.

In the list of royal castles of the seneschalty of Carcassonne dating from the 13th and 14th centuries, the monuments making up the serial property have been selected according to rigorous criteria that consider notions of integrity and authenticity as well as the individual contribution of each fortress to the outstanding universal value of the whole.

The network of fortresses in the seneschalty is therefore expressed by the double enclosure and the castle of Carcassonne and by the selection of seven fortresses spread across the territory. The integrity of the military elements of the Cité has already been recognised by the inclusion of the entire fortified historic town of Carcassonne on the World Heritage List, following its comprehensive restoration by E. Viollet-le-Duc in the second half of the 19th century. This restoration, carried out on the basis of a rigorous archaeological study, highlighted the pre-eminence of Capetian military architecture in the fortifications of Carcassonne. The most recent archaeological studies of the walls and castle of Carcassonne confirm the integrity of the 13th and 14th century walls, with the 19th century additions mainly confined to the upper sections.

The selected individual castles are sufficiently well preserved to be fully representative of a royal mountain fortress of the 13th or early 14th century.



Top to bottom : château de Carcassonne and its ramparts, château d'Aguilar, © Philippe Benoist



Châteaux de Lastours
© Philippe Benoist

Collectively, there are enough of them to show how the Capetian master builders successfully adapted to the extreme difficulties of the terrain.

It is significant that they should cover the territory newly controlled by the King of France as they were emblematic of the different missions assigned to these fortresses: protecting Carcassonne, controlling economic resources and traffic routes, erasing local feudal lordships and defending the new frontier.

As a result, they provide a comprehensive account of royal mountain fortification between the mid-13th and early 14th centuries, lending further substance to the notion of the spread and adaptation of the Capetian model of military architecture to the landscape of Languedoc.

The chosen series, drawn from among the royal fortifications of the various seneschaalties in the south of France, represents a unique ensemble in terms of its coherence, territorial distribution and close relationship with a central stronghold, both functionally and typologically. Its architectural homogeneity, on the scale of a series of eight monuments that are still well preserved, is unique in the royal domain and far beyond.

A common feature of all the castles is that they are in remote areas, on steep cliffs, their shape closely conditioned by the geology. The rocky bases on which the fortifications are built have not been altered in any way over the centuries, and today bear witness to the feats accomplished by the royal builders in imposing the geometric rationality of Capetian architecture on the steep mountain ridges.

This high-quality and protected environmental setting gives real unity to the series. The resulting visual identity is powerful and unique.



Statement of authenticity for properties nominated under criteria

The overall authenticity of the proposed series is demonstrated by several levels of scientific analysis, confirming its suitability as a site of Outstanding Universal Value. The documentary sources bear witness to the multiplication of work carried out in parallel on these sites, under royal supervision, in the second half of the 13th century. They also tell us about their centralised management from the castle of Carcassonne. A study of the construction of the monuments reveals a common architectural language that is fully representative of Capetian military architecture in the 13th century, in complete contrast to the military buildings in Languedoc prior to the royal conquest. The architectural analysis of the fortresses also reveals the specificity of the series within the Capetian model, through its adaptation to the rugged terrain of the seneschalty. In addition, archaeological investigations have clarified the dates put forward for the construction phases of the royal fortifications (mid-13th to early 14th century). They also confirm the purely military function of the buildings. The sites were maintained by the royal administration in their original military function until the Peace of the Pyrenees (1659), but without any notable alterations, apart from the addition of a few openings for muskets and barracks, ensuring that they have survived to the present day with a high degree of authenticity.

In recent years, scientific research has clarified the distinction between the 13th-14th century and 19th century parts of the ramparts and castle of Carcassonne. It is now possible to state that most of the elevations of the castle and ramparts of Carcassonne correspond to the fortifications built by the Capetian kings to defend the seneschalty.

The royal mountain fortresses, which have only undergone consolidation work to preserve them as they are, are remarkably authentic.

Thanks to their stylistic homogeneity and their close architectural links with the fortifications of Carcassonne, they undoubtedly provide a benchmark confirming the authenticity of most of the city walls.

The early classification of all the proposed monuments of the series as Historical Monuments under French law has ensured that they are regularly maintained in a reasoned and appropriate manner.

Built from the stone quarried from their rocky bases, the fortresses are literally an extension of the mountain. This organic link between the land and the buildings has not been tampered with over the centuries, and they offer an authenticity of landscape through an unchanged harmony between the geomorphology and the summit construction. In accordance with the Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention and the Nara meeting on authenticity, we can legitimately speak here of the authenticity perceived by visitors when they discover these fortresses, defying the terrain's constraints and enduring proudly the passing centuries.

Protection and management requirements

The serial nominated property has a management plan to ensure the preservation and transmission of its Outstanding Universal Value. This includes a programme of operational actions, their implementation by various partners, with an associated system of governance, to ensure the effective management and protection of the serial property and its buffer zone.

In addition, the protection of the property is guaranteed by the implementation of regulatory, legal and planning tools, and their combined deployment ensures the efficient management of the property and its buffer zone.

Among these tools, the first we must mention are the measures deployed under the Heritage legislation. The eight elements of the serial property are all listed as Historic Monuments. This classification gives rise to a 500-metre perimeter around the site or delimited by the surrounding area, making it possible to encompass protection requirements in the buffer zone, which are also covered by the application of dedicated management specifications.

Five of the property's eight components are also protected by a listed site under the French Environmental Legislation.

Thus, the serial property is afforded maximum legal protection under French law.



Château de Montségur
© Philippe Benoist

The property's buffer zone is also covered by a series of measures that, depending on the component, the available tools in French heritage legislation, environmental or urban planning codes; all of which guarantee an efficient management of the buffer zone.

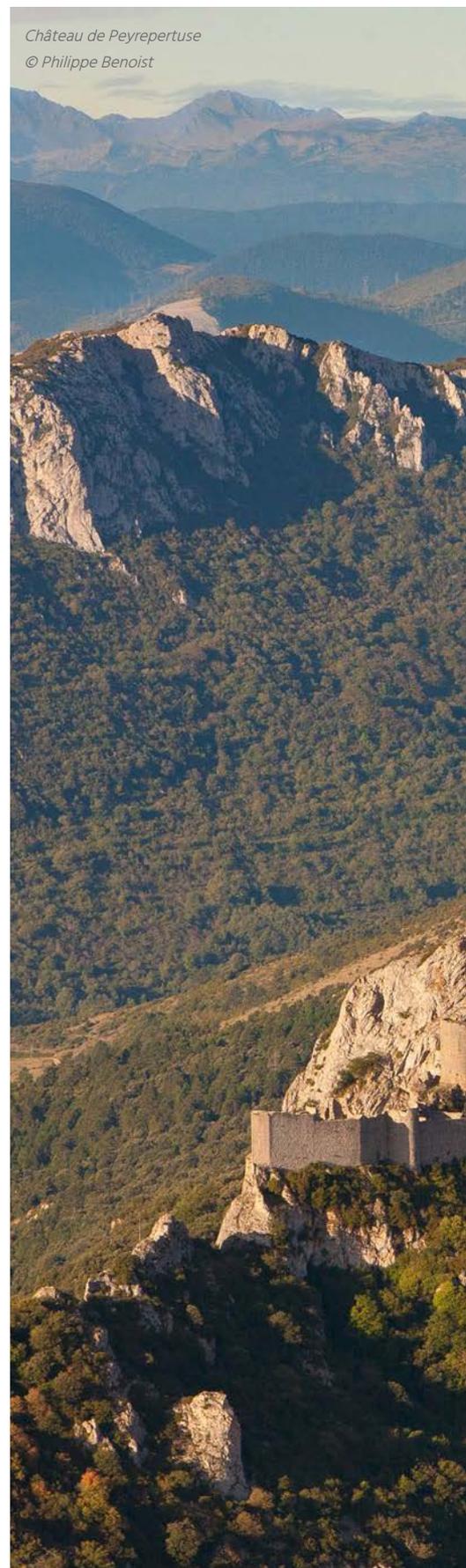
In addition to the above-mentioned buffer zones of these listed sites, there are also outstanding heritage sites and their management instruments (PVAP-AVAP-ZPPAUP), Natura 2000 zones and their mission statements (DOCOB), as well as planning documents (PLU(I) and SCOT), all of which help to better meet the challenges of preserving the OUV of the property .

Lastly, these public utility easements and regulatory tools are supplemented by other territorial management mechanisms, such as the Corbières Fenouillèdes Regional Nature Park charter covering five of the eight components of the serial property, or the Opérations Grands Sites covering two of the eight components.

All eight elements in the series are in public ownership. The castle and ramparts of Carcassonne belong to the State, while the other seven fortresses are owned by local authorities. The application of management and protection measures is the result of coordination between the decentralised services of the State and local authorities.

To ensure these measures are properly applied and to evaluate the implementation of the management plan, the serial property has a shared governance system that brings together the decision-making bodies and technical partners responsible for preserving its Outstanding Universal Value. The property committee, which meets in plenary session once a year under the authority of the Regional Prefect, brings together all those involved in managing the property and is responsible for analysing the implementation of the action programme.

The Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM) is at the heart of the management system. Comprising all the local authorities that own the site and other regional managers, it coordinates and leads the current system of governance, bringing together bodies and partners, and is the main management interface for the serial property.





NAME AND CONTACT DETAILS OF THE OFFICIAL LOCAL INSTITUTION / AGENCY / ORGANISATION

official national Institutions agencies

Ministère de la Culture

Mission du patrimoine mondial
Direction générale des patrimoines et de l'architecture
6, rue des Pyramides
75001 Paris
France
Tel: +33(0)1 40 15 80 00

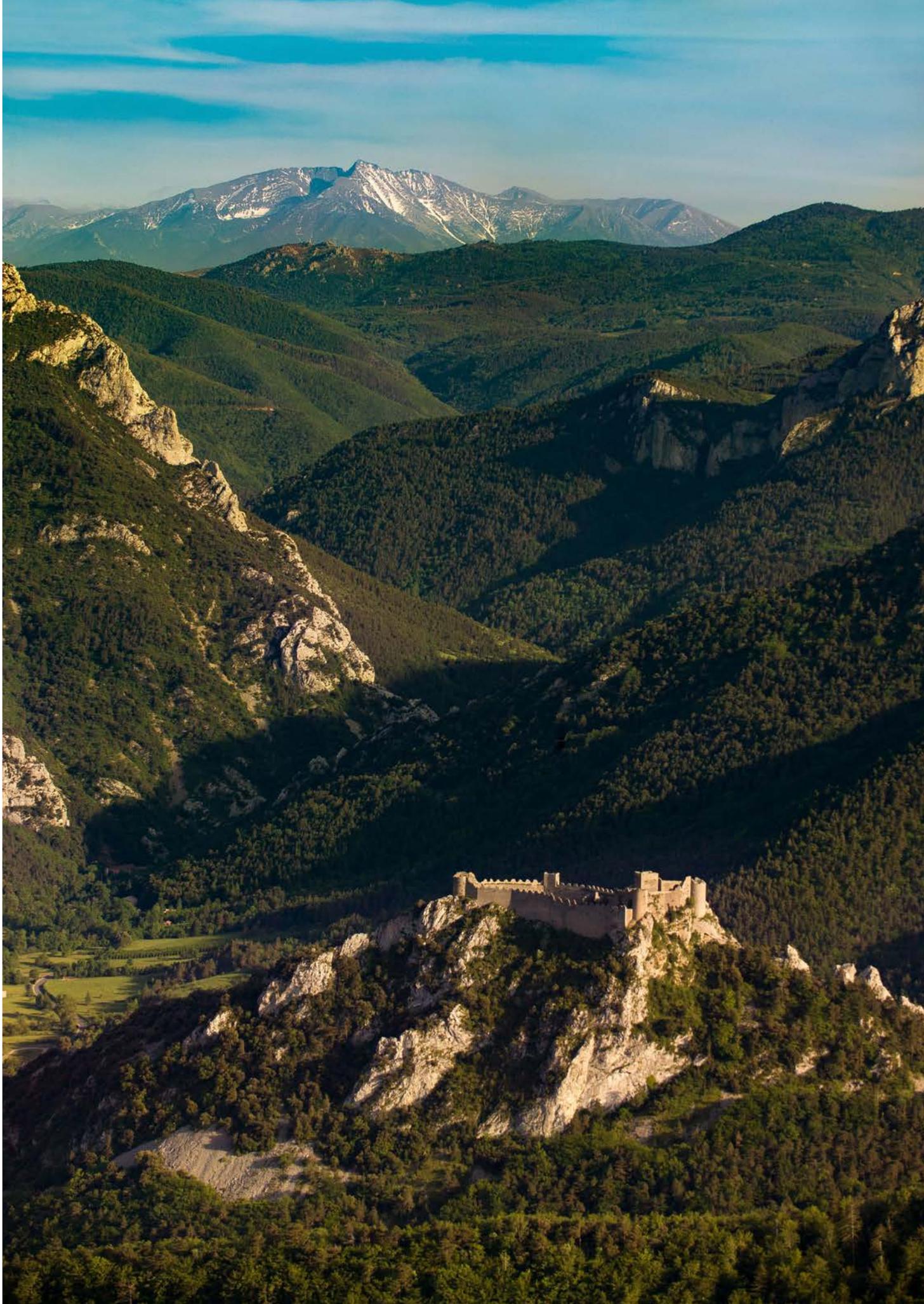
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Tour Sequoia
92055 La Défense CEDEX
France
Tel: +33(0)1 40 81 21 22

Persons in charge of preparing the proposal

Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM)

Hôtel du Département
Allée Raymond Courrière
11 855 Carcassonne cedex 9
France
Tél : +33(0)4 68 11 64 90
contact.ampm@aude.fr



Château de Puilaurens © Philippe Benoist









Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
T : 04 68 11 64 90
contact.ampm@aude.fr



© crédits photos : Philippe Benoist / AMPM
Création graphique : AMPM
Impression : Caiman
Décembre 2024



ampm

Association Mission
Patrimoine Mondial

Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
T : 04 68 11 64 90
contact.ampm@aude.fr

